

Commune de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE
DEPARTEMENT DU RHONE

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
EN PLAN LOCAL D'URBANISME
ARRÊT PROJET



Annexe 2b – Assainissement

Vu pour être annexé à notre délibération en date du Le Maire, <i>(Nom prénom, Qualité)</i>	POS approuvé le :	6 Juin 2000
	Révision prescrite le :	6 Décembre 2012
Pour copie conforme, Le Maire	Révision arrêtée le :	
	Révision approuvée le :	

Bordereau des pièces

- Plan des réseaux d'assainissement**
- Plan du zonage d'assainissement**
- Extraits du rapport du service de l'assainissement consultable en mairie**
- Arrêté n° 2008-5612 portant modification de l'arrêté du 23 Décembre 1997 renouvelant l'autorisation de rejet dans la Coise des effluents de la station d'épuration de Saint-Symphorien-Sur-Coise située au lieu dit " Pont français »**

Déversoir d'orage

Regard Séparatif - Eaux usées

Regard Eaux unitaires

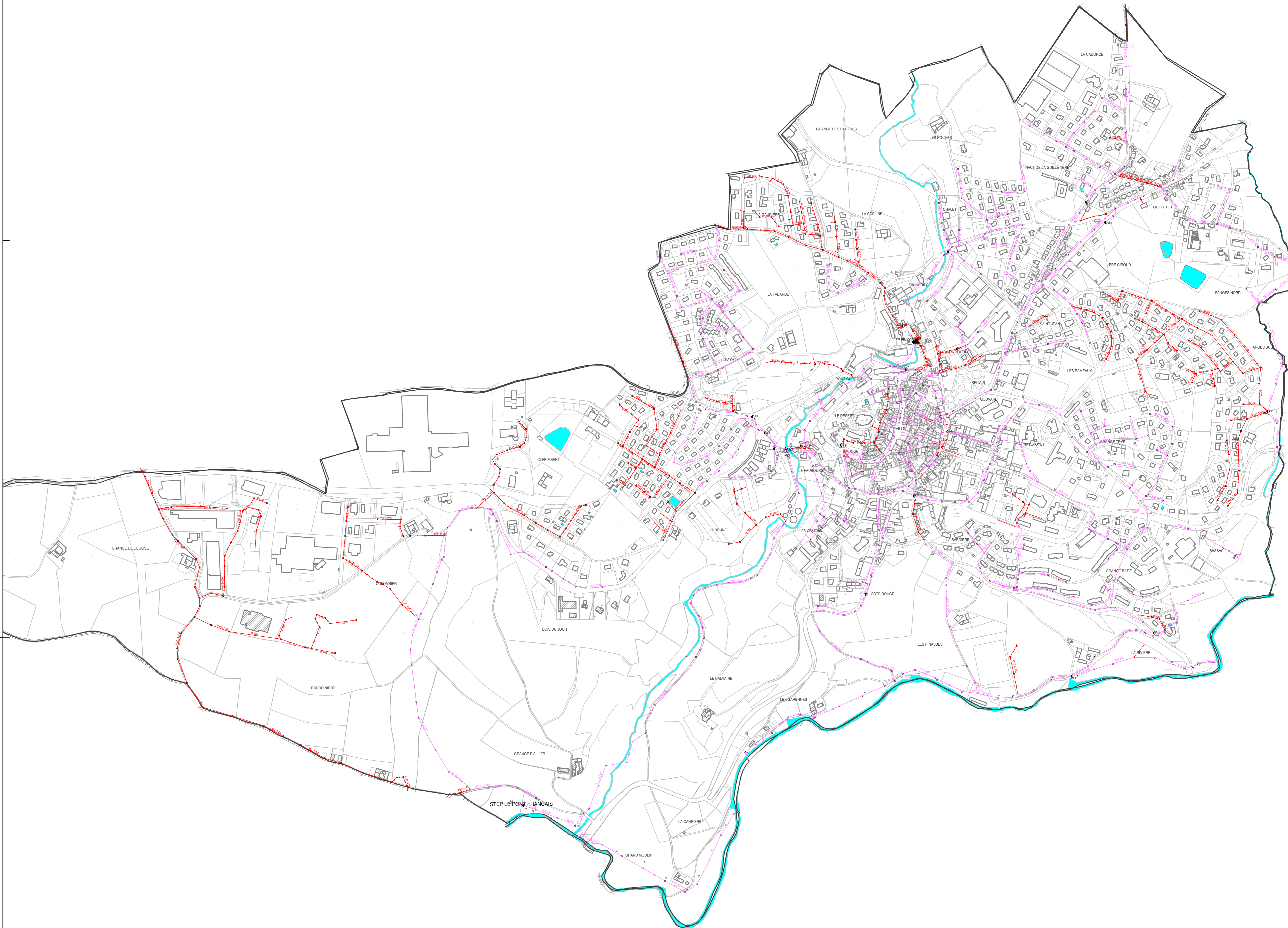
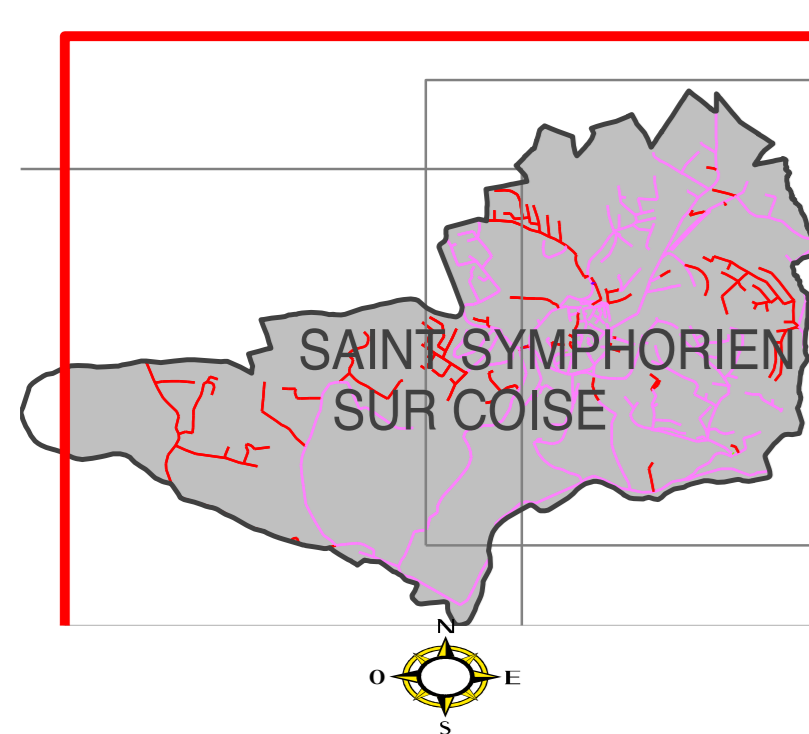
Collecteur en refoulement

Collecteur Séparatif - Eaux usées

Collecteur Séparatif - Eaux pluviales

Collecteur Eaux unitaires

Emprise d'ouvrage



DEPARTEMENT DU RHONE

SAINT SYMPHORIEN SUR COISE
Plan Général

ASS - HAUTS DU LYONNAIS (CC)

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

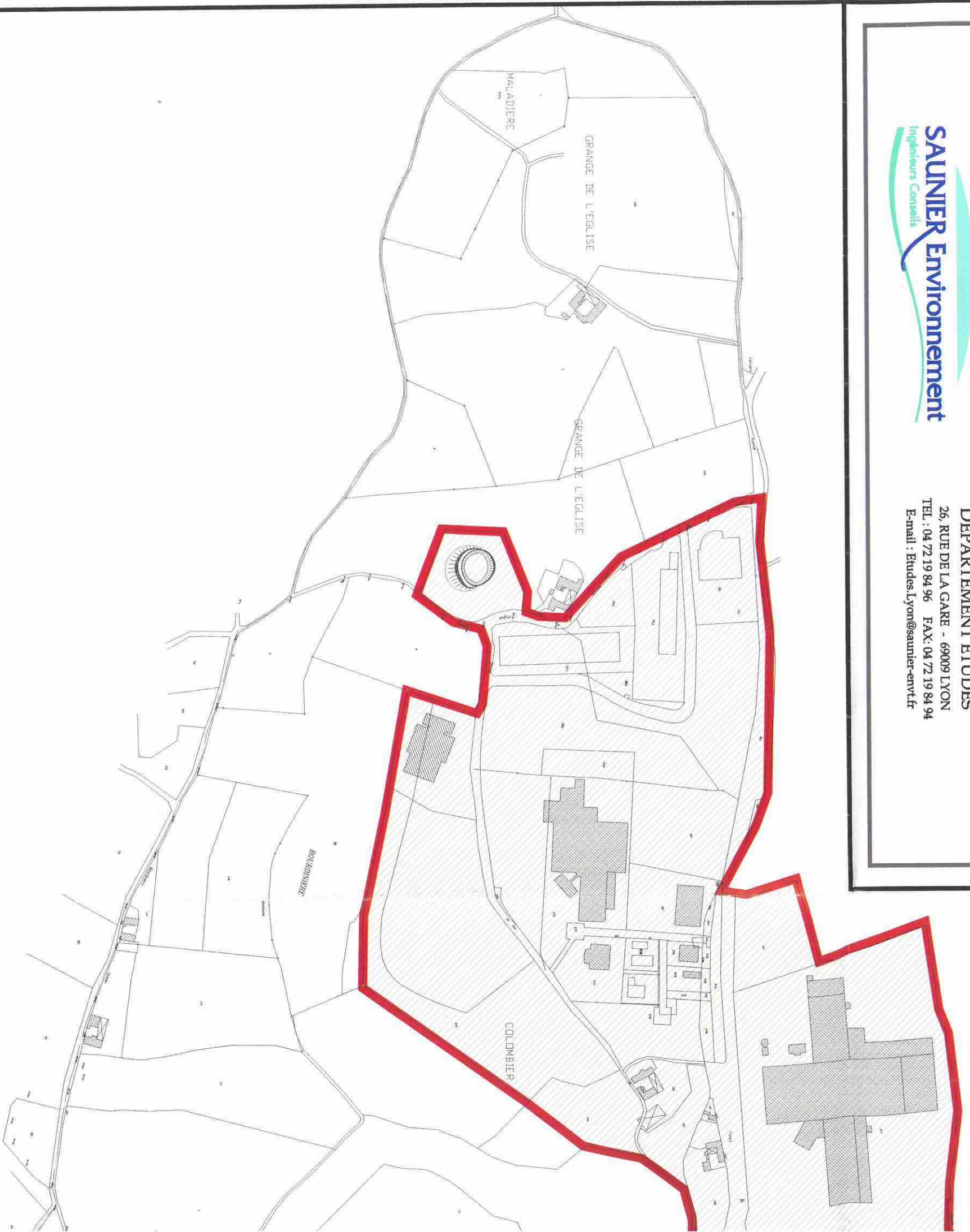
	ENTREPRISE REGIONALE RHONE ALPES AUVERGNE	
	988, Chemin Pierre DREVET CS 20152 69141 RILLIEUX-LA-PAPE Cedex	
Planches: 1/1	Date de Création:	
Echelle: 1/3500	Date d'édition: 09/03/2016	
12087	Dessinateur: RD	

Schéma directeur d'assainissement

indice	date	mises à jour	nom
suivi par M.V.			
dessiné par T.R.			
date Oct. 2004			
échelle 1/5000			
PROJET DE ZONAGE			DOSSIER FS780 SNO0251
			PLAN 6



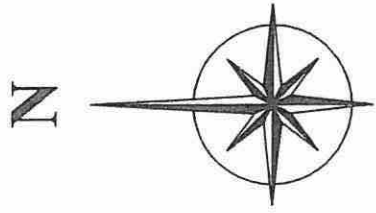
DEPARTEMENT ETUDES
26, RUE DE LA GARE - 69009 LYON
TEL : 04 72 19 84 96 FAX: 04 72 19 84 94
E-mail : Etudes.Lyon@saunier-envt.fr







Zone d'assainissement collectif



Le service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2015
(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

HAUTS DU LYONNAIS (CC)



Sommaire

1 Synthèse de l'année	5
1.1 L'essentiel de l'année	7
1.2 Les chiffres clés.....	23
1.3 Les indicateurs de performance.....	24
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	25
1.3.2 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	26
1.4 Les indicateurs spécifiques du contrat.....	27
1.5 Les évolutions réglementaires	28
1.6 Les perspectives	29
RESEAU.....	29
2 Présentation du service	35
2.1 Le contrat	37
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat.....	39
2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat.....	39
2.2.2 La gestion de crise.....	40
2.2.3 La relation clientèle.....	40
2.3 L'inventaire du patrimoine	42
2.3.1 Le système d'assainissement	42
2.3.2 Les biens de retour.....	44
3 Qualité du service.....	57
3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte	58
3.1.1 Le schéma du système d'assainissement du contrat.....	58
3.1.2 La pluviométrie	58
3.1.3 L'exploitation des réseaux de collecte.....	59
3.1.4 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage	71
3.1.5 L'exploitation des postes de relèvement	71
3.1.6 La conformité du système de collecte.....	74
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement	76
3.2.1 Le schéma de la station d'épuration du contrat	77
3.2.2 Le fonctionnement hydraulique	78
3.2.3 L'exploitation des ouvrages de traitement	79
3.2.4 Les interventions sur les stations d'épuration.....	91
3.2.5 La synthèse du fonctionnement de la station d'épuration.....	94
3.2.6 La conformité des rejets du système de traitement	94
3.3 Les autres missions du service	105
3.3.1 Le géoréférencement.....	105
3.4 Le bilan clientèle.....	107
3.4.1 Les statistiques clients.....	107
3.4.2 Les volumes assujettis à l'assainissement	109
3.4.3 La typologie des contacts clients	110
3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients	111
3.4.5 La mesure de la satisfaction client	112
3.4.6 Le prix du service de l'assainissement	114
4 Comptes de la délégation et patrimoine.....	117
4.1 Le CARE.....	119
4.1.1 Le CARE	120
4.1.2 Le détail des produits.....	121
4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration.....	122
4.2 Les reversements.....	129
4.2.1 Les reversements de T.V.A.....	129
4.3 La situation des biens et des immobilisations	130

4.3.1	La situation sur les installations	130
4.3.2	La situation sur les branchements.....	131
4.4	Les investissements contractuels	132
4.4.1	Le renouvellement.....	132

5 Votre délégataire 133

5.1	Notre organisation	136
5.1.1	L'entreprise régionale	136
5.1.2	Nos implantations	140
5.1.3	Nos moyens humains	141
5.1.4	Nos moyens logistiques.....	141
5.1.5	L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale.....	142
5.2	La relation clientèle	143
5.2.1	Le site internet et l'information client	143
5.2.2	L'entité de gestion client	144
5.3	Notre système de management	145
5.4	Notre démarche développement durable.....	150
5.4.1	Agir en faveur de la biodiversité.....	152
5.5	Nos offres innovantes.....	153
5.5.1	Notre organisation VISIO.....	153
5.5.2	Nos nouveaux produits d'exploitation.....	153
5.6	Nos actions de communication	154
5.6.1	Les actions de communications pour SUEZ Eau France.....	154

6 Glossaire 155

7 Annexes 167

7.1	Annexe 1 : Synthèse réglementaire	169
7.2	Tableau de bord Stations	188
7.3	Campagne de mesure des eaux claires parasites permanentes (Duerne, la Chapelle sur Coise).....	202
7.4	Assurances.....	206
7.5	Fiches postes de relèvement	216

1 | synthèse de l'année



1.1 L'essentiel de l'année

RESEAU :

Commune de Saint Martin-En-Haut :

Le 06/01, une recherche du réseau EU et le dégagement de 8 tampons sous enrobé ont été réalisés au lieu-dit ZA Les Plaines.



Le 08/01, un curage de l'ensemble du réseau avec camion hydrocureur et la mise à jour des plans ont été faits au lieu-dit ZA Les Plaines.

Le 09/01, un passage caméra a été fait pour déterminer l'état du réseau en vue de l'extension de la ZA Les Plaines.

Le 25/06, une visite est réalisée au lieu-dit « Fontbénite » avec le cabinet d'étude Safège pour déterminer la possibilité de mise en séparatif de la propriété Blanchard.

Le 09/09, une visite du réseau eaux usées est réalisée au lieu-dit « La Garbillère » pour étudier la possibilité de mise en séparatif du Lotissement avec le cabinet d'étude Safège et Mr Bonnard Michel adjoint à la Mairie.

Le 22/10, une réunion avec le bureau d'étude « Réalités Environnement » s'est tenue en Mairie pour étudier l'aménagement de la ZA Les Plaines.

Le 17/12, un débouchage et un passage caméra ont été faits sur le branchement EU de M Thollet Jean-Claude lieu-dit Les pierres. Celui-ci a mis en évidence divers anomalies, le renouvellement complet du branchement à réaliser rapidement par la suite.

Commune de Saint Symphorien-Sur-Coise :

Le 13/01, une réunion avec le bureau d'études « Réalités Environnement » s'est tenue en Mairie afin de déterminer le programme des travaux à réaliser dans la cadre de l'autorisation de rejet.

Le 21/01, un passage caméra a été fait sur le branchement Thonnerieux, Place des Terreaux pour déterminer l'origine des infiltrations dans la cave.

Le 22/01, une inspection au vidéo périscope a été faite sur le collecteur du Boulevard La Bardière pour identifier les mises en charge du réseau Eau Usées chez M Blanchard Guy. Une casse ainsi qu'une réduction de diamètre empêchait l'écoulement de l'effluent, la réparation et la création d'un regard de visite ont été réalisées rapidement par la suite.

Le 27/01, un curage avec camion hydrocureur a été réalisé, Rue Centrale et dans le branchement eaux usées de M Bruyère, Place des Terreaux. Ce branchement semble être cassé, une ouverture de la voirie est nécessaire afin d'en déterminer la cause.

Le 08/06, nous sommes alertés par la CCHL qu'une pollution sur le ruisseau l'Orzon au lieu-dit « Pont Guéraud » a été signalée le samedi 06/06 par des riverains. C'est M Laquière, Vice- Président de l'AAPPMA locale qui s'est rendu sur place accompagné de la Gendarmerie et qui a procédé aux premières investigations. Une centaine de truites mortes ont été découvertes sur une distance de 1 km en aval du « Pont Guéraud ». Dès connaissance de l'incident, une visite des 4 déversoirs d'orage situés en amont de la zone polluée et du poste de relevage des Tanneries est organisée par nos services. De nouvelles investigations ont lieu le 11/06, une inspection au vidéo périscope est faite sur le réseau d'eaux usées ainsi qu'une visite complète de la rivière l'Orzon sous le parking de l'ancienne usine « Olida » afin de déterminer l'origine de la pollution en présence de Mr Redon responsable service technique de la CCHL.

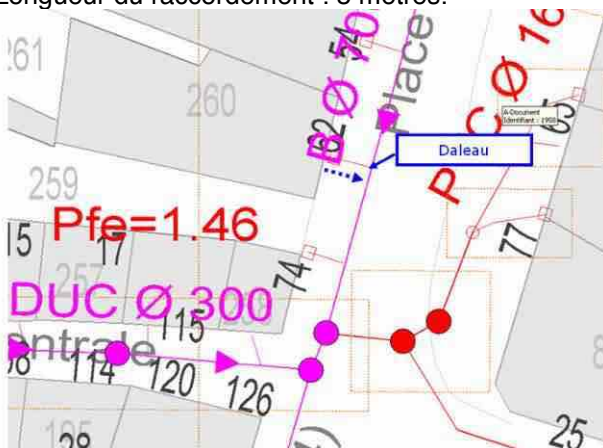


Le 25/06, une visite et un repérage du réseau d'eaux usées est réalisée sur la parcelle de M Berthaud au lieu-dit « Les Pinasses ». L'implantation et les profondeurs fil d'eau avaient pour objectif de déterminer précisément le tracé du collecteur pour le projet d'un futur lotissement.

Le 15/09, Afin de résoudre les problèmes d'évacuation des eaux usées de Monsieur Bruyère, la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais a mandaté l'entreprise SOGEA pour réparation du branchement.

Ce branchement devait être réalisé en faisant passer une conduite PVC dans un ancien dalot (pour servir de fourreau).

Longueur du raccordement : 5 mètres.



Après terrassement, nous nous sommes aperçus que le dalot en pierre était arraché et obturé à 80% par le passage du réseau France Télécom. Dans l'impossibilité de raccorder le branchement de M Bruyère, nous avons été obligés de le prolonger de 20 ml supplémentaire afin de réaliser un raccordement sur regard par carottage. Nous avons contacté France Télécom pour une visite des travaux pour déterminer la responsabilité de l'entreprise et éventuellement une participation financière.





Le 02/10, après débouchage du branchement eaux usées de M Daurat Jean-Christophe « 33 Lotissement Bois du jour », nous avons constaté l'inversion de branchement entre les eaux usées et les eaux pluviales en présence de M Redon responsable technique de la CCHL et de Mme Grange adjointe à la Mairie.

Le 05/10, une réunion avec Mme Gavaille (Département du Rhône), M Bonnier (vice-président CCHL) et Mme Goutagny (DGS) est organisée afin d'étudier l'impact des eaux pluviales sur le système de traitement ainsi qu'une visite de plusieurs sites.

Le 03/12, une réunion préparatoire a eu lieu pour la reconstruction de l'hôpital avec tous les concessionnaires des réseaux : projet 2019.

Le 14/12, la réception des travaux de mise en séparatif de « Clérimbert » a eu lieu avec le cabinet d'étude Safège, Sogéa, la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais et la Mairie.

Le 23/12, une visite et un repérage du réseau est organisé avec M Redon responsable technique de la CCHL au lieu-dit Chemin de « Layat » pour en déterminer l'état et le fonctionnement en vue d'un projet de nouvelle voirie.

Commune de Coise :

Le 16/06, nos services sont alertés pour des nuisances olfactives chez Mme Syreyzol au lieu-dit « Le Pont Français ». Une visite du réseau et de l'habitation est organisée en présence de M Redon responsable technique de la CCHL afin d'en déterminer la cause.

Le 25/06, Lyonnaise des eaux a procédé au repérage du réseau d'eaux usées et au piquetage des tampons dans une terre cultivée au lieu-dit « Le Creux Du Loup ». Ce repérage avait pour objectif de définir le point de raccordement du futur Lotissement.

Commune de Pomeys :

Le 27/08, une visite du réseau d'eaux usées est réalisée au lieu-dit La Neylière en présence de M Duboeuf adjoint à la Mairie de Pomeys. Ce repérage avait pour but de repérer des entrées d'eaux claires parasites provenant du ruisseau et de procéder au colmatage de celles-ci.

Commune de Duerne

Le 05/06, nos services sont alertés une nouvelle fois pour des nuisances olfactives chez les riverains de Lyonnaise de Salaison. Une visite du réseau, du poste de relevage et de l'entreprise est effectuée en présence de M BLANC Paul (adjoint).

Le 25/09, nos équipes ont réalisé une visite nocturne sur le bas du bourg afin de déterminer les entrées d'eaux claires parasites. (cf rapport en annexe)

Commune de Larajasse :

Le 27/10, lors de la visite du déversoir d'orage de Lamure, nous avons constaté la dégradation de celui-ci. Une visite est organisée en présence de M Bouchut (Maire) et d'un conseiller, nous avons également rencontré Mme Perrichon Mireille (propriétaire du terrain).

Avant dégradation



Après dégradation

Nos services ont procédé à une réparation provisoire afin de permettre au déversoir d'orage de fonctionner à nouveau. Cette réparation ne pourra pas être considérée comme définitive.



Réparation provisoire

Le 04/11, un dépôt de plainte à la Gendarmerie de Saint Symphorien-Sur-Coise est fait par nos services. Une visite avec le cabinet d'étude Safège est réalisée afin d'étudier un nouveau système de déversoir d'orage.

Le 15/12, une visite et un repérage du collecteur de transit sont organisés au lieu-dit Le Pinay en présence de M Gacon (Fédération de pêche) et de M Laquière (vice-président de l'AAPPMA) afin de déterminer l'implantation exacte en vue de travaux sur la Coise.

Commune de La Chapelle-Sur-Coise :

Le 25/09, nos équipes ont réalisé une visite nocturne sur les secteurs de Laffay et de La Chavanne afin de déterminer les entrées d'eaux claires parasites.

POSTES DE RELEVEMENT

Les Tanneries

Le 07/07, le contrôleur de phase a été renouvelé.

Hurongues

Ce poste de relevage a fait l'objet de très nombreuses opérations de dépannages en 2015. Les dysfonctionnements provenaient :

- de l'étanchéité entre les pieds d'assise et les pompes. L'usure des pieds d'assise crée un débit de fuite qui limite les capacités de refoulement des pompes déjà limitées en fonctionnement normal,
- des variateurs qui dysfonctionnent régulièrement,
- la durée de vie des pompes est limitée compte tenu des temps de fonctionnement prolongés en temps de pluie et de ressuyage.

Le 29/04, suite à de nombreux dépannages d'ordre électrique, un diagnostic a été mené sur l'armoire basse tension. Celui-ci a mis en évidence que l'isolement de la pompe 1 était certainement à l'origine des nombreuses disjonctions.

Le 23/09, l'entreprise CNS a procédé au contrôle du débitmètre électromagnétique. Des anomalies susceptibles de perturber la mesure ont été relevées.



Le 20/10, la pompe 1 a été renouvelée suite aux nombreux dysfonctionnements du poste dont elle était à l'origine.

Le 02/12, la poire de niveau bas a été renouvelée.

Cumina 1

Le 19/11, la pompe 2 a été renouvelée.

Cumina 2

Le 19/05, le parafoudre de la sonde ultra son a été renouvelé.

Le 30/09, la sonde ultra son a été renouvelée dans le cadre de la garantie constructeur.

La Gaïse

En décembre, la commune a fait créer un branchement électrique pour le stade. Aujourd'hui, le poste de relevage et le stade ont des branchements distincts. Nous notons que le nombre d'interventions de dépannage pour réenclencher l'installation a fortement diminué depuis la modification.

Les Rivoires

Le 16/11, la pompe 2 a été mise hors service. Une importante fuite a été détectée sur la conduite de refoulement à l'intérieur de la bâche. Les travaux de renouvellement de la tuyauterie sont prévus pour début 2016.

Or, lors du contrôle GTC du 23 décembre l'exploitant a vu que la pompe 1 fonctionnait sans arrêt. Sur place, il a constaté que la seconde conduite de refoulement avait également cassé.

Le poste a été nettoyé et mis hors service dans la journée du 23/12, les pièces ont été approvisionnées pour réparer la conduite de la pompe 2. La réparation a été faite dans la matinée du 24 décembre et l'installation a été remise en service vers 11h00.

Les eaux usées ont donc été déversées dans le fossé. Compte tenu des faibles précipitations, ces eaux se sont infiltrées dans le fossé avant de rejoindre le ruisseau du « Potensinet ».



Les Plaines

Le 08/12, la griffe d'accrochage de la pompe 2 a été renouvelée.

STATIONS D'EPURATION

Pont Français

Le 04/02, la pompe de chlorure ferrique a été mise en place. Cette pompe dite « péristaltique » est très robuste et n'est pas sensible aux variations de débit liées à la hauteur de remplissage de la cuve. Malgré tout, des dépassements en sortie de station ont été mesurés sur le paramètre Phosphore total.



Le 17/02, le débitmètre électromagnétique a été démonté pour expertise. Lors de la sortie de l'équipement, il a été constaté qu'une épaisse couche de graisse tapissait les parois de la manchette. Ce phénomène perturbait certainement la mesure de débit.



Le 24/02, un audit du débitmètre du trop-plein du bassin d'orage a été réalisé par le centre technique de mesure et comptage de Lyonnaise des Eaux. Celui-ci a mis en évidence que :

- la bobine qui génère le champ magnétique permettant la mesure de différence de potentiel par les électrodes au passage du fluide est endommagée.



- l'accumulation de graisse a participé à la dégradation des performances métrologique de l'appareil,
- l'appareil a été surdimensionné lors de sa mise en place. Dans cette configuration, les petits débits ne sont pas correctement comptabilisés.
- la réduction du diamètre implique une augmentation de la vitesse donc moins de graisse.

En conclusion, pour fiabiliser la mesure de l'ensemble de la gamme de débit, il faudrait soit redimensionner l'appareil à la suite d'une étude hydraulique, soit changer de technologie.

Les 11 et 12 mars, la douche de sécurité à proximité de la cuve de stockage de chlorure ferrique a été mise en place.



Le 18/03, nous avons procédé au contrôle réglementaire du ballon anti bélier. La vessie a été légèrement regonflée à l'azote.

Le 24/03, nous avons réalisé le 1^{er} bilan RSDE 2015.

Le 31/03, suite à un défaut d'isolement, la pompe 2 de relevage a été déposée chez le fournisseur, XYLEM pour la réalisation d'une expertise.

Le 02/04, une rencontre a été organisée à la station d'épuration pour le chiffrage d'une aire à boues. A la suite du montage financier, le projet d'épandage sera rapidement abandonné.

Le 07/04, des classes de 6eme et 5eme du collège « Champagnat » sont venues visiter la station d'épuration. Le parcours pédagogique affiché en 2014 facilite la compréhension du processus épuratoire.

Le 18/06, la carte d'alimentation de l'automate de télésurveillance a été renouvelée. Cette carte est primordiale pour la transmission des alarmes.

Le 19/06, 2 pompes de secours tenues en stock à Brignais ont été mises en place dans le bassin d'orage pour assurer la vidange en remplacement des pompes en place qui présentaient des problèmes au niveau des moteurs.

Le 24/06, nous avons réalisé le bilan RSDE 2015.

Le 16/09, la sonde rédox, son transmetteur et la canne d'immersion ont été renouvelés. Cette sonde de mesure permet d'assurer un pilotage optimisé de l'aération pour limiter les gaspillages énergétiques.

Le 23/09, l'entreprise CNS instrumentation a procédé aux contrôles des débitmètres électromagnétiques de la station d'épuration. Cette vérification est demandée dans le cadre du contrôle du dispositif annuel d'autosurveillance qui est fait par CTC.

Le 25/09, la pompe de relevage 2 et l'hydroéjecteur 1 ont été renouvelés.

Le 13/10, l'APAVE est intervenue pour les contrôles des installations électriques.

Le 14/10, nous avons réalisé le bilan RSDE 2015.

Le 26/10, le bureau CTC a réalisé le contrôle du dispositif d'autosurveillance. Cette année, de nouvelles préconisations de l'agence de l'eau ont été stipulées lors du contrôle. Dorénavant, nous devons aussi :

- -procéder à une homogénéisation mécanique des prélèvements,
- -le bidon de prélèvement doit être équipé d'un robinet de fond,
- -le calcul de l'écart journalier entre le débit d'entrée et de sortie doit être intégré dans la bilanerie. Une moyenne mensuelle sera faite avec ces données,
- -la température de l'enceinte des préleveurs devra être intégrée dans les fiches de métrologie,
- -le manuel d'autosurveillance devra être mis à jour.

Toutes ces préconisations ont été prises en compte par notre service d'exploitation à l'exception de la pose d'un robinet de fond sur le bidon du préleveur. Cet équipement n'existe pas chez le fournisseur des préleveurs.

Le 24/11, le bureau d'étude SAFEGE est venu étudier le remplacement du débitmètre du trop-plein du bassin d'orage. Nous avons également effectué la vidange des 3 motoréducteurs des turbines d'aération.

Le 26/11, nous avons renouvelé l'agitateur 2 du bassin d'aération. Cette opération a nécessité l'utilisation de moyens de levage lourds.



Aveize le Trêves

Le 04/01, une maintenance a été réalisée sur l'ensemble des motoréducteurs de la station. Les appareils ont été expertisés et vidangés. Aucun dysfonctionnement n'a été constaté.

Le 19/01, suite à des soucis que nous avons rencontrés sur le pilotage du poste de relevage, les poires de niveau ont été renouvelées.

Le 24/03, l'entreprise Pavet Piot a réalisé la campagne d'épandage de Printemps. 70m³ de boues liquides ont été extraites du silo de stockage.

Le 08/04, lors de la visite de l'exploitant, il a été constaté que du fioul domestique entrainait dans la station. Par précaution, nous avons :

- fait une enquête sur le réseau communal pour trouver l'origine de la pollution. Celle-ci n'a pas aboutie,
- prévenu la mairie en cas de plaintes de riverains ou d'informations de la part des riverains,
- modifié les réglages d'aération pour préserver la biomasse de la station d'épuration.



Le lendemain, complément des actions déjà menées la veille, nous avons :

- mis en place des filtres absorbants dans le fossé végétalisé pour éviter la propagation de la pollution au milieu naturel.



- fait intervenir un camion hydrocureur dit « ADR » pour pomper et acheminer l'hydrocarbure piégé dans le poste de relevement dans un centre de traitement spécialisé.



Le 29/06, l'entreprise BP2E est intervenue pour reprendre la partie endommagée du fossé végétalisé dans le cadre de la garantie.

Le 08/09, nous avons renouvelé le débitmètre et la sonde de mesure du canal de sortie.

Le 13/08, la 2ème campagne d'épandage a été réalisée. 60m³ de boues liquides ont été extraites.

Le 13/09, à la suite d'un orage, une arrivée massive de sable a perturbé le fonctionnement de la station d'épuration. Le poste de relevage et le canal de dessablage ont été hydrocurés en urgence pour rétablir le bon fonctionnement de l'installation.

Aveize L'argentière

Nous avons constaté de nombreuses mises en charge sur les 2 étages en périodes pluvieuses, malgré le respect des prescriptions du constructeur en- terme de débit.

Coise le bourg

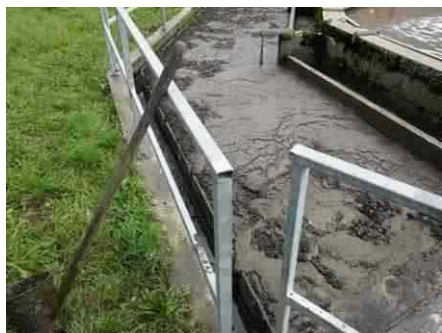
Nous avons constaté de nombreuses obstructions du dégrilleur d'entrée qui sont génératrices de déversements d'eaux usées au milieu naturel. Au mois de décembre, un branchement d'eau potable a été créé à proximité de l'ouvrage. Il facilite grandement les opérations de nettoyage.

Toutefois, malgré le renforcement des passages de l'exploitant des obstructions de l'ouvrage sont toujours constatées.

Duerne le Pontel

En 2015, à 3 reprises, de grandes quantités de boues se sont mises en flottation sur le clarificateur. Ce phénomène nouveau, provoque des départs de boues vers le milieu naturel. Pour limiter l'impact, nous faisons écrémer ces boues par un hydrocureur et nous les envoyons en centre de traitement pour compostage.

Ce phénomène est en partie lié au fait que le clarificateur ne dispose pas de raclage de fond. Nous pensons également que les arrivées de chlorures en provenance des entreprises agroalimentaires peuvent faciliter ce genre d'évènement. Sur la même période nous remarquons que nous avons de plus en plus de difficultés à concentrer les boues en excès dans le silo. La fréquence d'évacuation de boues a elle aussi été renforcée.



En 2015, nous avons reçu à plusieurs reprises des plaintes de riverains pour des mauvaises odeurs en provenance de la station d'épuration.

Fin 2014, suite à la casse du rotor de la turbine d'aération, un hydroéjecteur avait été mis en place dans le réacteur biologique pour assurer un apport en oxygène à la biomasse le temps de la réception du matériel neuf.

Le 14/01, l'hydroéjecteur de secours a été déposé et la turbine neuve a été installée par nos services.

Le 05/08, la pompe d'extraction des surnageants du silo à boues a été renouvelée.

Grézieu le Marché le Garat

Le 15/05, l'entreprise Pavet Piot a procédé à la campagne d'épandage de printemps. 132m³ de boues ont été évacuées.

Le 15/06, un violent orage a provoqué une coulée de boue à la station d'épuration. De très grandes quantités de sables ont pénétré dans les ouvrages de prétraitement et de traitement occasionnant des dysfonctionnements et des dégâts.



Le passage du sable dans le dégrilleur a complètement usé les brosses de raclage. Le dégrilleur a été mis à l'arrêt car il n'avait plus la moindre efficacité.

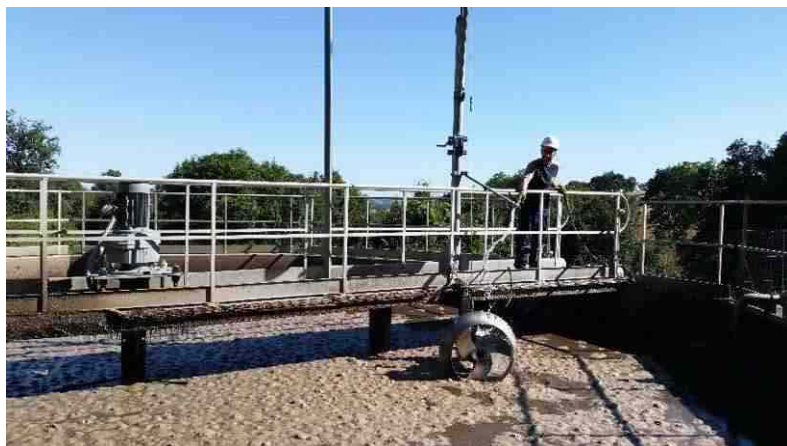


Une importante opération de pompage des ouvrages a été lancée. Les canalisations, le dégrilleur et le dessableur ont été intégralement vidangés pour extraire les sables.

Le personnel de la commune est également intervenu pour nettoyer les voiries de la station.

Le 15/07, à la suite de défauts récurrents sur l'agitateur du bassin d'aération, une expertise a été menée. Elle n'a mis en évidence aucun problème électrique ou mécanique. Nous supposons que les apports de sable de la coulée de boues du mois de juin peuvent avoir un lien avec les problèmes de marche de l'équipement.

La hauteur d'immersion de l'agitateur a été modifiée. Le sable sera progressivement mis en suspension et sera naturellement évacué vers la filière boues.



Le 22/07, une pompe de secours a été mise en place pour assurer l'extraction des boues. La pompe extraite est en défaut d'isolement et devra être renouvelée.

Le 26/07, les brosses du dégrilleur ont été renouvelées.

Le 19/11, la pompe d'extraction des boues a été renouvelée.

Le 26/11, les roulements de la roue du clarificateur ont été remplacés.

La Chapelle sur Coise, Lafay

Le 10/03, un automate de télésurveillance a été installé à la station d'épuration dans le cadre d'une prestation facturable. Aujourd'hui, les alarmes sont remontées sur notre système centralisé, VISIO, ce qui nous permet de consulter l'installation à distance quotidiennement et de réagir dans des délais très courts en cas de pannes urgentes.

La Chapelle sur Coise, Chavanne

Le 22/09, l'entreprise LACASSAGNE a procédé à la reprise d'un enrochement dans le cadre de la garantie.



Larajasse, Machizaud

Le 24/08 les flexibles de l'étage 2 ont été renouvelés.

Le 21/09, les employés communaux ont procédé au faucardage des roseaux. Cette opération a été beaucoup trop précoce ce qui a eu pour conséquence de favoriser la prolifération des mauvaises herbes dans les lits d'infiltration. A l'avenir, compte tenu des conditions climatiques, cette intervention devra

être réalisée à la fin de l'hiver après les périodes de grands froids. La présence des végétaux protège les massifs filtrants et limite le risque de gel en surface.

Larajasse, Aubépin

Sur cette station aussi, le faucardage des roseaux a été trop précoce.

Meys, Chatelaine

Le 19/01, il a été constaté que la conduite d'alimentation de la cellule 3 de l'étage 1 était bouchée.

Le 23/02, nous avons constaté qu'un affaissement se formait au sein de la cellule 2 de l'étage 1. Nous avons donc imaginé qu'un drain de collecte de l'effluent traité était la cause du problème.



Le 27/02, une intervention a été menée avec un camion hydrocureur 4*4. Les conduites d'alimentation de l'étage 1 ont été débouchées.

Des investigations ont donc été menées pour déterminer précisément l'origine de l'affaissement. Des tests au colorant ont été faits.

Contrairement à ce que nous imaginions, le colorant a été retrouvé principalement à l'évacuation d'un réseau de drainage des terrains en dessous de l'ouvrage. Cet essai, a mis en évidence que l'étanchéité du bassin était défectueuse et que les eaux brutes collectées dans l'affaissement convergeaient directement vers le milieu naturel. La cellule numéro 2 a donc été consignée.



Le 14/02, une rencontre a été organisée entre la Communauté de communes, la mairie de Meys, SAFEGE et Lyonnaise des Eaux pour définir une méthode de remise en état. Il a été décidé que l'entreprise SOGEA devrait chiffrer les travaux.

Compte tenu de la difficulté pour identifier l'origine du problème, SOGEA n'a pas été en mesure de remettre une offre. Aujourd'hui, ce problème n'est toujours pas solutionné.

Meys, Gare

En 2015, nous souhaitons procéder au curage de la lagune. L'entreprise en charge de la réalisation du plan d'épandage a rencontré de gros problèmes pour trouver suffisamment de parcelles pour l'épandage des boues extraites.

Aujourd'hui, le plan d'épandage est en cours de finalisation, c'est la qualité des boues qui semble poser problème. Il y a une forte concentration de sable qui ne permet pas de les extraire, ni de les épandre de manière traditionnelle. Actuellement nous travaillons sur ce dossier pour trouver une solution convenable au niveau environnemental et financier.

1.2 Les chiffres clés



2,31 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³

138 km de réseau total d'assainissement



594,6 ml de réseau inspecté



5 342 clients assainissement collectif

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire, dans le cadre du présent contrat, vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat" ;
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients" ;
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux" ;
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte" ;
 - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement".
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement" ;
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE".

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité :

- A pour "très fiable",
- B pour "fiable" et
- C pour "peu fiable")

calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire>.

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRE.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'ONEMA, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en septembre.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2015	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	12 017	Nombre	A
Caractéristique technique	Nombre d'abonnements	5 342	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	9	Nombre	A
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	62,06	km	A
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	72,14	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	182,1	TMS	A
Tarifification	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,31	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	26	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0,0008	€/m ³	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	20	Nombre	A

Ces données sont sans objet ou ne nous ont pas été transmises au moment de l'édition du rapport annuel.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	à collecter auprès	Unité	Degré de fiabilité
Indicateurs de performance	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Donnée Maître d'ouvrage	%	
Indicateurs de performance	Conformité de la collecte des effluents	Donnée Police de l'eau	Oui/non	
Indicateurs de performance	Conformité des équipements d'épuration	Sans objet	Oui/non	
Indicateurs de performance	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Sans objet	Oui/non	

1.3.2 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007.

Lyonnaise des eaux a décidé de les publier même si, vous n'êtes pas soumis à la CCSPL.

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2015	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Non	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2004	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.4 Les indicateurs spécifiques du contrat

Indicateurs contractuels				
Indicateurs	Engagement de résultat	Délai d'atteinte	Suivi indicateur 2014	Suivi indicateur 2015
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	immédiat	100%	100%
Taux de désobstruction des réseaux	0,05%	immédiat	7,4%	11%
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0%	immédiat	0%	0%
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par le réseau de collecte	100% des DO concernés par la réglementation + 11 PR	2013 (après trx neufs)	100%	100%
Taux de réclamations	0,20%	immédiat	0,018	0,001
Respect du programme d'auto-surveillance des STEPs	100%	immédiat	100%	100%
Taux de conformité des STEPs	100%	immédiat	77% car Le Treve (Aveize), Machizaud 5Larajasse), lagune Gare (Meys) sont NC	81% car Le Pontel (Duerne), Filtre Plante de l'Aubepin (Larajasse), Le Thibert 5St Martin en haut) sont NC
Taux de conformité des analyses d'autosurveillance	100%	immédiat	100%	100%
Réalisation d'analyses de suivi de la Coise	4 par an (2 amont, 2 aval)	immédiat	100%	100%
Indice de connaissance globale des eaux claires parasites	100%	2 ans	100%	100%
Taux d'intervention en moins d'1 h en cas de panne	100%	immédiat	100%	100%
Ratio KWH/KG DBO5 par STEP	4 3,8	immédiat 2 ans	3,3	3,2
Taux d'énergie électrique verte consommée	100% de l'électricité consommées	6 mois	sans objet	sans objet
Obtention de la certification ISO 14001 sur l'ensemble du périmètre	1 an et 6 mois		OUI	OUI
Réalisation d'un parcours pédagogique sur la STEP du Pont Français sous 1 an	1 an		100%	100%
Délai de Remises des informations suite à une demande de la collectivité	immédiat		100%	100%
Indice de connaissance patrimonial réseau	60% sur l'ensemble du périmètre CCHL soit une note de 72/120 70% sur l'ensemble du périmètre CCHL soit une note de 84/120	2 ans soit juillet 2014 4 ans soit juillet 2016	26/120	26/120

1.5 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE

Droit européen :

- Transposition des directives européennes « Marchés publics » 2014/24/UE et 2014/25/UE du 26 février 2014 : ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Transposition de la directive « Concessions » 2014/23/UE du 26 février 2014 : ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession ;
- Nouveaux seuils européens pour les contrats de la commande publique ;
- Publication du Document unique de marché européen (DUME).

Droit national :

- Transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux intercommunalités à l'horizon 2020 : loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Interdiction des coupures d'eau et réduction de débit : décision du Conseil Constitutionnel n° 2015-470 QPC du 29 mai 2015 relative à l'application de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 dite loi « Brottes » (interdiction des coupures d'eau) et ordonnance de référé du TI de Limoges du 6 janvier 2016 (condamnation d'une réduction de débit) ;
- Suppression de la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines et définition des obligations des collectivités au titre des eaux pluviales : loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et décret n° 2015-1039 du 20 août 2015 relatif au service public de gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Suppression des régies de recettes dans le cadre des contrats portant sur la gestion des services de l'eau et de l'assainissement : loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015 portant disposition relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en application des articles L. 1611-7 et L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Précision des obligations des collectivités au titre de la défense extérieure contre l'incendie : décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;
- Nouvel arrêté assainissement : arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable, ...) est jointe en annexe.

« CATEC (Certificat d'Aptitude au Travail en Espace Confiné) :

La prévention des accidents du travail lors des interventions en espace confiné a été renforcée par deux textes qui s'imposent aux chefs d'entreprise relevant du Comité Technique National des industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C)

Ces textes ont créé un référentiel de compétences et un dispositif de qualification dit « CATEC ».

A partir du 30 novembre 2016, toute intervention en espace confiné (par exemple dans un poste de relèvement des eaux usées, un collecteur visitable, un ouvrage profond, etc ...) devra être confiée à des opérateurs qualifiés CATEC (CATEC surveillant et CATEC intervenant), qui devront intervenir en toute sécurité. »

1.6 Les perspectives

Nouvelles obligations réglementaires à compter du 1^{er} janvier 2016

La réglementation applicable aux systèmes d'assainissement a été modifiée en 2015 par la parution d'un arrêté ministériel en date du 21 juillet 2015, remplaçant l'arrêté ministériel du 22 juin 2007

Ce texte prend effet au 1^{er} janvier 2016 et induit la mise en œuvre de nouvelles obligations tant sur le système de collecte que sur la station de traitement ; elles portent à la fois sur des prescriptions d'équipement nouveaux, de nouvelles obligations de surveillance à réaliser et un renforcement de la transmission des informations issues de l'autosurveillance aux services de la Police de l'eau et de l'Agence de l'Eau.

Les détails des nouvelles obligations, qui s'imposent à votre système d'assainissement, devraient vous être communiqués par les services préfectoraux en charge de la Police de l'eau de votre agglomération d'assainissement ; de notre côté, nous avons commencé d'identifier les modifications s'appliquant à vos installations, et sommes à votre disposition pour vous accompagner dans leur réalisation ; celle-ci devra être conforme aux recommandations du Guide Technique visant à détailler les modalités concrètes pour la mise en œuvre de ces nouvelles obligations (en cours d'élaboration par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie).

RESEAU

A la réception des travaux de réhabilitation ou de création de collecteurs, les plans de récolement doivent être transmis au délégataire pour intégration dans la base du SIG.

Les travaux de mise en séparatif doivent être poursuivis pour limiter les apports d'eaux parasites sur les systèmes de traitement pour éviter les déversements d'eaux brutes au milieu naturel.

Lors de travaux de voirie, les boîtes siphonées doivent être remplacées par des boîtes de branchement à passage direct.

Remplacer les tampons de chaussée situés sur les voies à grande circulation par des tampons de type «pamrex» spécialement conçus à cet effet.

L'étude réalisée par « Réalité environnement » et par SAFEGE dans le cadre du renouvellement de l'arrêté de rejet de la station d'épuration a défini un programme de travaux pluriannuels. Celui-ci permettra d'atteindre les objectifs en termes de collecte et de traitement fixés par les organismes de contrôle. Il sera également utile pour orienter les recherches de Lyonnaise des Eaux pour la réduction des apports d'eaux claires parasites.

ST SYMPHORIEN SUR COISE.

Une étude serait à réaliser pour le renouvellement complet des réseaux d'assainissement de la place de Verdun. Les collecteurs sont en mauvais état et passent en partie en propriété privée (ex usine PUPAT).

Début 2015, suite à des infiltrations dans la cave du cabinet d'assurance THONNERIEUX, des réparations de branchements ont été réalisées par Lyonnaise des Eaux. Lors des travaux un dalot a été découvert sur la place des Terreaux.

Depuis le renouvellement du dalot, le problème d'infiltrations dans la cave du cabinet d'assurance THONNERIEUX semble résolu.

ST MARTIN EN HAUT

Une étude comparative entre le renouvellement complet du poste de relevage des Rivoires et le raccordement au réseau de transit serait à réaliser.

Un système de traitement de l'H₂S devrait être mis en place au poste de refoulement de Rochefort pour éviter les nuisances olfactives sur le lotissement « le Lac ».

Le collecteur unitaire du secteur «pré de la Berche» est à renouveler. Plusieurs réparations suite à des effondrements ont été réalisées. Le collecteur du chemin des Verpillères a été inspecté en janvier 2014. Il présente d'importants dégâts structurels et son tracé est difficile à définir. Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sont à renouveler.

DUERNE

Pour améliorer le fonctionnement du réseau, il faudrait créer un dessableur à proximité des établissements JULIEN.

Le dalot de la rue centrale serait à renouveler pour limiter les apports d'Eaux Claires parasites sur la partie basse du village.

Un audit de fonctionnement devrait être réalisé sur le prétraitement de l'entreprise Lyonnaise de salaison. Les riverains du secteur de Plat Paris sont régulièrement incommodés par des émanations d'odeurs liées au transit dans le réseau communal des effluents de la salaison.

COMMUNE DE LARAJASSE

L'exutoire du déversoir d'orage du bourg sur la propriété Périchon se rejette directement dans une zone végétalisée. De grandes quantités de déchets décantent à même le sol créant des nuisances pour la pâture du bétail. Un ouvrage préfabriqué comprenant un dégrilleur manuel et une décantation pourrait être installé.



POMEYS

Il est important de poursuivre les travaux de mise en séparatif sur le secteur du Bourg. En période pluvieuse, le poste n'a pas une capacité suffisante pour assurer le relevage des eaux en provenance du village. De longues périodes de déversements sont régulièrement constatées compte tenu de l'importance du phénomène de ressuyage.

POSTES DE RELEVAGE

HURONGUES

Dans le but de sécuriser le fonctionnement du poste situé en amont du lac d'Hurongues, la réflexion sur la criticité de l'ouvrage a permis d'identifier les travaux suivants :

- un circuit de puissance électrique de secours pourrait être mis en place dans l'armoire pour court-circuiter les variateurs en cas de dysfonctionnement.
- compte tenu des fortes arrivées d'Eaux Claires Parasites, le redimensionnement des pompes permettrait de limiter les déversements au milieu naturel. Cette étude ne sera réalisable qu'avec les plans de récolement de la conduite de refoulement ou avec l'intervention d'un géomètre.
- le ballon anti-bélier doit être mis en conformité en installant une vanne d'isolement et une vanne de décharge. Ces accessoires permettront de réaliser les opérations de maintenance et les contrôles réglementaires sur cet organe.

LES RIVOIRES

Une étude comparative entre le renouvellement du poste et le raccordement au réseau de transit serait à réaliser.

Le poste est très vétuste et présente des risques pour les intervenants. Le système de levage est très corrodé ce qui le rend inutilisable pour les opérations de levages des pompes. Des travaux importants de remise en état de l'ouvrage seraient à prévoir.

ROCHEFORT

Un système de traitement de l'H₂S devrait être mis en place au poste de refoulement de Rochefort pour éviter les nuisances olfactives sur le lotissement « le Lac ».

STATIONS D'EPURATION

STATION DU PONT FRANÇAIS

Pour respecter la nouvelle norme de traitement du phosphore, un système de traitement en ligne devient nécessaire. Ce procédé permet d'injecter la quantité suffisante de chlorure ferrique en fonction de la concentration de phosphate mesurée en continu par un analyseur asservi à l'injection.

L'installation de traitement de phosphore actuelle ne respecte pas les normes de sécurité et environnementales. Une étude serait à prévoir pour la mise en conformité de l'installation.

La mise en place d'une sonde ultra son pour le pilotage du poste de relevage permettrait de sécuriser son fonctionnement.

Un panier dégrilleur pourrait être installé au niveau du trop-plein du bassin d'orage. Les matières grossières ne seraient plus envoyées à la « Coise » en cas de surcharge.

La technologie utilisée par le comptage des eaux déversées en sortie de bassin n'est pas adaptée. Les volumes sont largement sous-estimés. Il faudrait installer un canal de comptage. (Voir rapport audit CTCM)

STATION DE THIBERT

Cette station vétuste ne répond plus aux normes environnementales. Une capacité de traitement des pollutions azotées et phosphorées serait un plus pour le milieu récepteur particulièrement sensible.

Les travaux de construction de la nouvelle station débuteront en 2016.

STATION DU PONTEL

Cette station vétuste ne répond plus aux normes environnementales. Une capacité de traitement des pollutions azotées et phosphorées serait un plus pour le milieu récepteur particulièrement sensible.

STATION DU TREVES

Une mise hors gel du tamis rotatif pourrait être envisagée afin d'éviter la mise hors service de l'appareillage en période hivernale.

La mise en place d'une sonde ultra son permettrait de sécuriser le fonctionnement de cet ouvrage.

La mise en place d'une sonde redox pour le pilotage de l'aération optimiserait le fonctionnement de la turbine et limiterait la consommation énergétique.

STATION DE L'ARGENTIERE

Nous constatons régulièrement des mises en charges importantes sur les 2 étages en période pluvieuse. Il sera important de limiter les arrivées d'eaux claires parasites pour ne pas dégrader la qualité de traitement.

Les mises en charges perturbent également l'opération de faucardage. En effet, nous sommes obligés de reporter régulièrement cette opération à une période plus propice et plus sèche.

MEYS LA CHATELAINE

Bien que le filtre ait été curé en septembre 2014, nous constatons toujours des mises en charges importantes sur les 2 étages en période pluvieuse. Il sera important de limiter les arrivées d'eaux claires parasites pour ne pas dégrader la qualité de traitement de la station d'épuration.

Les mises en charges perturbent également l'opération de faucardage. En effet, nous sommes obligés de reporter régulièrement cette opération à une période plus propice et plus sèche.

En février 2015, un affaissement s'est produit sur la cellule 2 du 1^{er} étage. Les tests réalisés démontrent qu'un drain situé en dessous la station est à l'origine du problème.

Un déversement d'eaux non traitées est directement constaté. Pour stopper le phénomène, cette cellule a été mise hors service. Malgré cela, lors des périodes de mise en charge, l'excédent d'eau est collecté dans l'affaissement.



MEYS LA GARE

Des effondrements des berges de la lagune ont été constatés. Il faudrait les reprendre à la suite de l'opération de curage qui aura lieu en 2016.



Il faudrait créer un drainage en périphérie des bassins pour éviter que les eaux de ruissellement chargées de particules fines ne pénètrent dans le massif filtrant.



STATION DE COISE LE BOURG

Compte tenu des nombreux colmatages du dégrilleur, l'installation d'un système de dégrillage automatique autonome (sur panneaux solaires) faciliterait l'entrée des effluents principalement en période orageuse.

CLIENTELE



Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la qualité de sa prestation et afin de mieux servir ses clients, l'activité Eau France de SUEZ a lancé un programme ambitieux destiné à refondre ses outils de gestion clientèle afin de les regrouper dans un outil unique.

Odyssée est ce nouveau Système d'Information Clients et sera déployé pour votre Collectivité au cours de l'année 2016.

Celui-ci contribuera fortement à l'amélioration de la relation avec les abonnés. Il permettra de mieux répondre à leurs attentes, en proposant des services personnalisés et plus performants.

En complément, nous vous informons que le passage à notre nouveau Système d'Information Clientèle, permettra de faire évoluer la présentation de certains tableaux d'information et/ou d'indicateurs dans les futurs rapports annuels.

2 | présentation du service



2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/07/2012	30/06/2022	Affermage
Avenant n°01	26/07/2012	30/06/2022	Intégration des communes St Martin en Haut et La Chapelle sur Coise
Avenant n°02	01/01/2014	30/06/2022	Construire sans détruire, Guichet unique

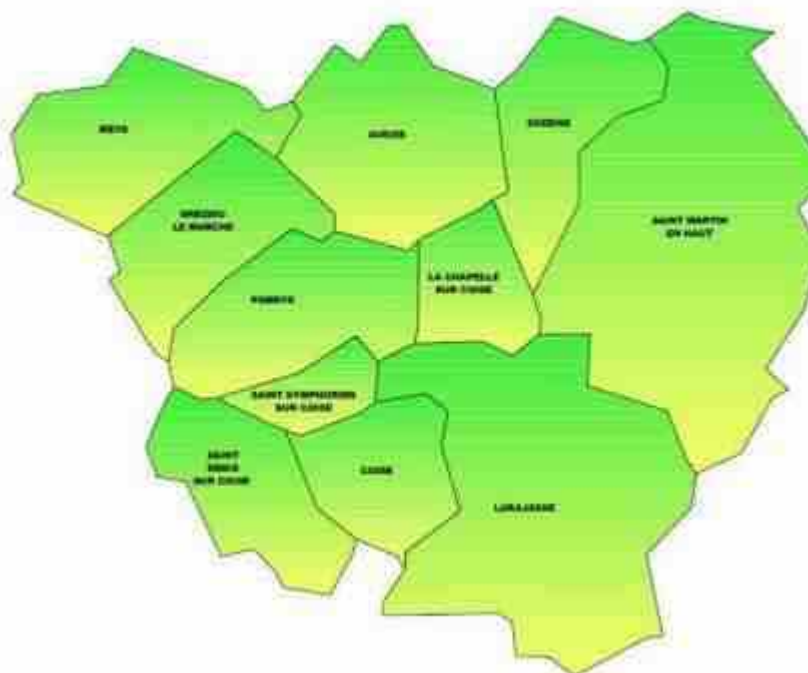
Le service de l'assainissement **de la Communauté de Communes les Hauts du Lyonnais** est délégué à Lyonnaise des Eaux dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Les missions d'exploitation déléguées sont principalement :

- L'entretien et la surveillance des réseaux de collecte et de transit des eaux usées (unitaire et séparatifs) et des accessoires de réseaux.
- L'entretien et la surveillance des installations de traitement des eaux usées et des boues.
- La surveillance et le contrôle des autorisations de rejet des ouvrages, la recherche des anomalies susceptibles de perturber le bon fonctionnement du service et la résolution de ces situations dans les limites définies par le présent contrat.
- L'élimination des boues, déchets et autres sous-produits selon des filières conformes à la réglementation.
- La réalisation des travaux mis à la charge du Déléguataire par le présent contrat et ses avenants ultérieurs.
- La gestion des relations avec les usagers du service pendant toute la durée du contrat.
- L'information et l'assistance technique à la Collectivité pour lui permettre de maîtriser le service, notamment par la transmission de données précises et fiables.
- A titre accessoire, l'entretien des ouvrages pluviaux - grilles et avaloirs - attaches aux réseaux unitaires.

Le contrat, d'une durée de **10 ans** arrivera à échéance le **30/06/2022**.

Périmètre du contrat :



2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

> VOS CONTACTS AGENCE SUD-RHÔNE



Jean-Didier COURBIERE
Chef d'agence
06 78 09 84 56
jean-didier.courbiere@
lyonnaise-des-eaux.fr



Xavier FRANCO
Adjoint au chef d'agence
06 33 48 79 97
xavier.franco@
lyonnaise-des-eaux.fr



Bruno LECOMTE
Délégué commercial
06 84 54 90 21
bruno.lecomte@
lyonnaise-des-eaux.fr



Charlotte PETIT
Chargée de communication
06 31 22 75 32
charlotte.petit@
lyonnaise-des-eaux.fr



Florent LAVASTRE
Responsable production
06 84 50 07 54
florent.lavastre@
lyonnaise-des-eaux.fr



Philippe REYNAUD
Responsable maintenance
06 21 70 58 03
philippe.reynaud@
lyonnaise-des-eaux.fr



Fabrice BARONNIER
*Responsable de secteur
Saint-Symphorien*
04 78 19 08 74
fabrice.baronnier@
lyonnaise-des-eaux.fr



Olivier FILLON
*Responsable distribution
et irrigation*
06 21 70 57 91
olivier.fillon@
lyonnaise-des-eaux.fr



Jean-Pierre BOUCHE
*Responsable
assainissement*
06 85 50 64 44
jean-pierre.bouche@
lyonnaise-des-eaux.fr



Jean-Julien DEBUIIS
*Responsable
assainissement*
06 48 90 10 00
jean-julien.debuis@
lyonnaise-des-eaux.fr



Karine JACOUD
*Responsable assainissement
SYSEG*
06 19 60 94 18
karine.jacoud@
lyonnaise-des-eaux.fr

Votre interlocuteur contrat :



Jean-Julien DEBUIIS
*Responsable
assainissement*
06 48 90 10 00
jean-julien.debuis@
lyonnaise-des-eaux.fr

2.2.2 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, ...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, et pour revenir le plus rapidement possible à la normale, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Unités mobiles de traitement,
- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Une organisation préétablie du management de la crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- Une détection et une alerte rapides.

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

2.2.3 La relation clientèle

• L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS

74 % des contacts se sont faits par téléphone en 2015. En 2015, ce sont près de 326 000 contacts qui ont été traités par les CRC.

Au service des clients, 60 heures par semaine, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, les Centres de Relation Clientèle basé à Rillieux-la-Pape (69) et à Saint-Etienne (42) permettent aux clients d'avoir une réponse en ligne à toutes leurs questions administratives ou techniques. La formation permanente de nos téléconseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Clientèle est joignable aux numéros suivants :

Pour toute demande ou réclamation : 0977 409 443 (appel non surtaxé)

Pour toutes les urgences techniques : 0977 401 131 (appel non surtaxé)

- **L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS**

244 rue Général de Gaulle – BRIGNAIS (69530)

du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h45 (16h le vendredi)

16 rue Maurice Petit – SEREZIN DU RHONE (69360)

du lundi au jeudi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 16h45 (16h le vendredi)
Fermé le mercredi

180 route de St Etienne – SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (69590)

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

- **LE SERVICE D'URGENCE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations,
- Dépannages d'installations,
- Débouchage de branchements d'assainissement.

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléguataire :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

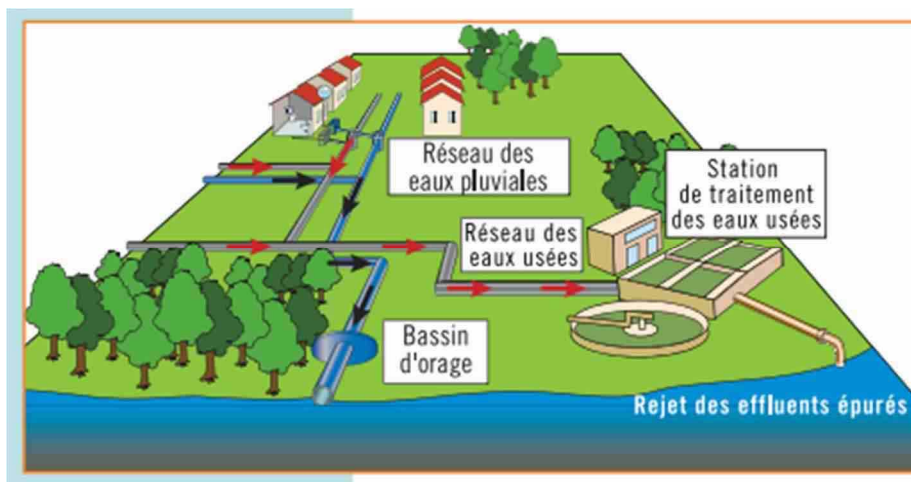
L'inventaire des biens du service est détaillé ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise.

- Les biens de retour : sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils seront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant (CE, 23 mai 1962, Société financière d'exploitations industrielles, rec. CE, p.342).
- Les biens de reprise : sont ceux qui peuvent être repris par la collectivité en fin de contrat, moyennant un prix et sans que le fermier puisse s'y opposer. Le fermier est censé être propriétaire de ces biens pendant toute la durée du contrat et jusqu'à l'exercice effectif de son droit de reprise par la collectivité (TC, 2 décembre 1968, EDF, rec. CE, p.803, JCP 1969, n° 15908, note J. Dufau).

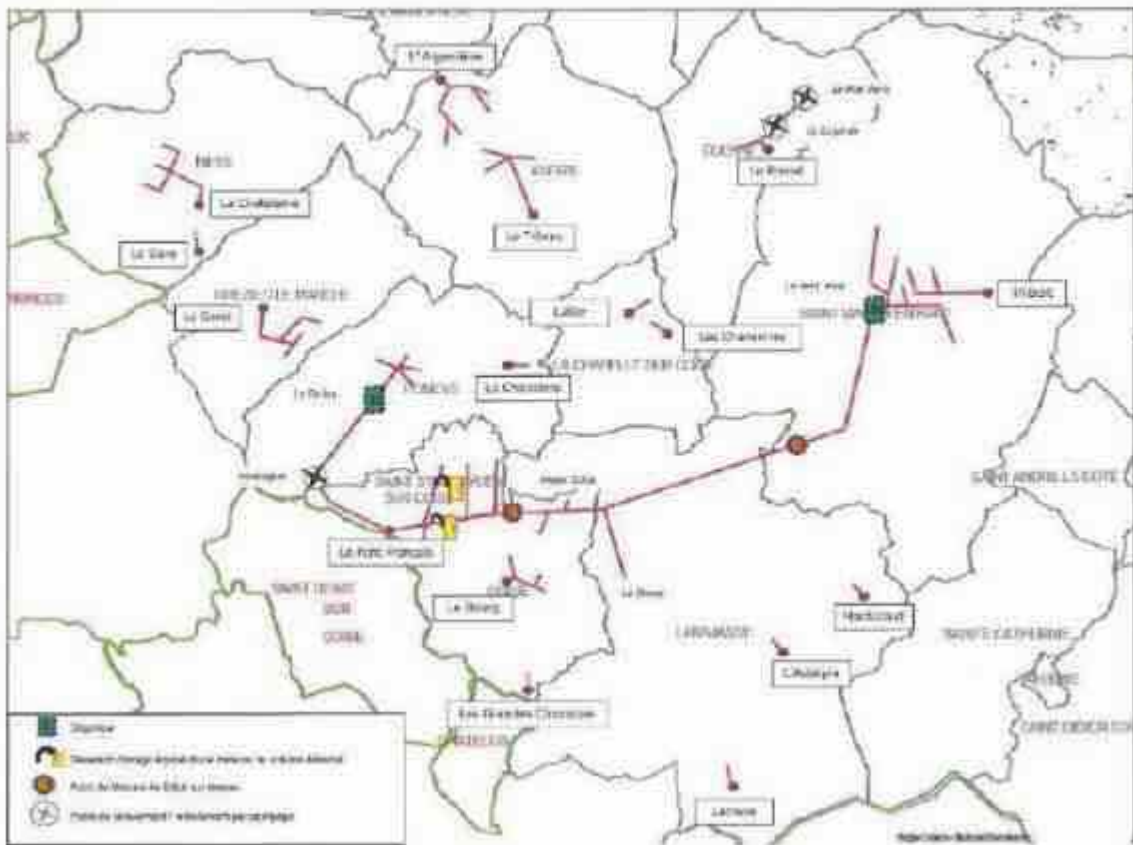
L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Le système d'assainissement

L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), de transport (collecteurs) et de traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physiques). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités.



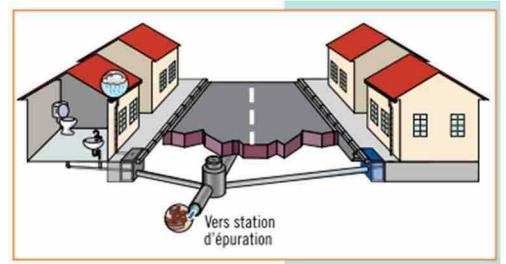
Synoptique du réseau :



Dans un système d'assainissement, on distingue les réseaux de type unitaire et les réseaux de types séparatifs :

Un réseau qualifié de « unitaire » est conçu pour véhiculer à la fois les eaux usées (EU) et les eaux pluviales (EP). Par temps de pluie, le débit dans les collecteurs augmente fortement, gonflé par la venue d'eau de ruissellement.

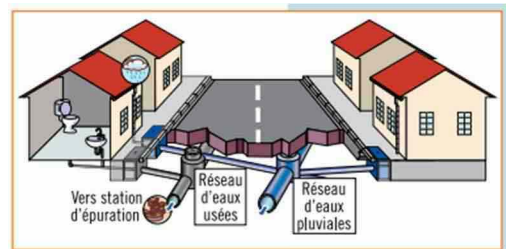
Ce système est le plus ancien et il équipe la plupart des centres villes historiques. Il présente l'inconvénient de diluer et de surcharger le réseau avec risque de déversement au milieu naturel d'une partie de la charge polluante de la station d'épuration par temps de pluie. Les à-coups hydrauliques liés aux flux d'eaux pluviales compliquent la bonne gestion de la station d'épuration.



Dans le cas d'un réseau de type séparatif, les eaux usées sont raccordées à un collecteur d'eaux usées. Les eaux pluviales sont évacuées dans un collecteur d'eaux pluviales. Il y a donc deux réseaux distincts qui ne doivent pas avoir d'interconnexion.

En temps de pluie, les eaux usées ne risquent plus d'être diluées et déversées au milieu naturel. Elles vont toutes en station d'épuration. L'avantage de ce type de réseau est de ne pas introduire de charges de pollution minérale ou chimique du flux d'eaux pluviales dans la station d'épuration.

Chaque habitation est munie de deux branchements de raccordement distincts.



2 | Présentation du service

Les réseaux de transport (ou de transfert) sont des réseaux constitués de canalisations généralement de diamètres supérieurs à ceux des réseaux de collecte, qui peuvent être en charge ou à écoulement libre. Les réseaux de transport ont pour objectif l'acheminement de l'effluent collecté par le réseau de collecte jusqu'à un réseau en aval ou à la station de traitement des eaux usées.

2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont la propriété de la collectivité qui nous les confie durant la période contractuelle.

• LES RESEAUX PAR TYPE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements. Il s'agit donc de l'image du SIG à cette date.

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	363	397	9,6%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	70 131	72 141	2,9%
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	61 888	62 060	0,3%
Linéaire refoulement (ml)	3 421	3 421	0,0%
Linéaire total (ml)	135 803	138 020	1,6%

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)				
Commune	Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
AVEIZE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	7 071,5	7 084,2	0,2%
AVEIZE	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	919,8	919,8	0,0%
COISE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	56,9	56,9	0,0%
COISE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	5 319,7	6 633,6	24,7%
COISE	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	4 721,1	4 821,4	2,1%
COISE	Linéaire refoulement (ml)	399,6	399,6	0,0%
DUERNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	129,7	174,5	34,5%
DUERNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	1 628,4	1 619,6	- 0,5%
DUERNE	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	2 504,8	2 570,2	2,6%
DUERNE	Linéaire refoulement (ml)	898,6	898,6	0,0%
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	29,7	29,7	0,0%
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	2 698,3	2 726	1,0%
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	3 218,8	3 318	3,1%

2 | Présentation du service

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)				
Commune	Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	Linéaire refoulement (ml)	383,4	383,4	0,0%
LA CHAPELLE-SUR-COISE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	2 756,4	2 756,4	0,0%
LA CHAPELLE-SUR-COISE	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	515,5	515,5	0,0%
LA CHAPELLE-SUR-COISE	Linéaire refoulement (ml)	10,9	10,9	0,0%
LARAJASSE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	28,1	28,1	0,0%
LARAJASSE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 660,1	12 654,4	0,0%
LARAJASSE	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	5 368,7	5 376,1	0,1%
LARAJASSE	Linéaire refoulement (ml)	314,8	314,8	0,0%
MEYS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	6 884,2	6 884,2	0,0%
POMEYS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	69,4	69,4	0,0%
POMEYS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	6 914,9	7 160,9	3,6%
POMEYS	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	4 124,5	4 166,8	1,0%
POMEYS	Linéaire refoulement (ml)	258,2	258,2	0,0%
SAINT-DENIS-SUR-COISE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	178,5	157,4	- 11,8%
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	29,2	29,2	0,0%
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 680,3	12 716,6	0,3%
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	16 196,2	16 312,3	0,7%
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Linéaire refoulement (ml)	1 095,5	1 095,5	0,0%
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	19,4	9,5	- 51,2%
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	11 338,5	11 747,9	3,6%
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	24 318,9	24 060,4	- 1,1%
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	Linéaire refoulement (ml)	59,9	59,9	0,0%
Linéaire total (ml)		135 802,5	138 020,1	1,6%

La variation de linéaire en 2015 est due aux divers travaux réalisés sur le réseau d'assainissement dont les plans de recollement nous ont été communiqués en 2015 permettant la mise à jour du SIG.

COMMUNE	ENTREPRISE	LOCALISATION PLAN	NATURE DES TRAVAUX
(69062) COISE	SMTF	LA GRANDE CHAZOTTE	Extension de réseau
(69238) SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	SOGEA	RUE DE LA CRAPPE	Renouvellement de canalisation
(69155) POMEYS	GEOLIS	ALLEE DU CHÂTEAU	Extension de réseau

• **LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)								
Réseau	Ecoulement	Amiante ciment	Béton	Ciment	Fonte - Grès	PVC PE	Inconnu	Total
Eaux pluviales	Gravitaire	-	7	-	-	3	387	397
Eaux usées	Gravitaire	2 096	3 501	53	20 008	30 035	16 448	72 141
Eaux usées	Refoulement	-	-	-	25	1 773	1 471	3 269
Unitaire	Gravitaire	422	24 893	1 855	1 050	5 046	28 795	62 060
Unitaire	Refoulement	-	-	-	-	-	152	152
Total		2 518	28 402	1 907	21 083	36 857	47 253	138 020

• **LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS**

Les accessoires des réseaux d'assainissement permettent soit d'accéder au réseau d'assainissement pour réaliser les inspections de suivi et l'exploitation du réseau, soit de permettre un bon fonctionnement de celui-ci. Ils sont indispensables et font partie intégrante du système de collecte des eaux usées et pluviales.

Lors des travaux de voiries, il est nécessaire de procéder à la mise à niveau des regards.

On inclut généralement dans ces éléments les grilles et avaloirs d'eaux pluviales des réseaux unitaires ou pluviaux et les branchements.

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
Avaloirs	243	163	- 32,9%
Ouvrages de prétraitement réseau	5	4	- 20,0%
Regards réseau	4 311	3 549	- 17,7%

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
AVEIZE	Avaloirs	8	-	- 100,0%
AVEIZE	Regards réseau	266	201	- 24,4%
COISE	Avaloirs	16	18	12,5%
COISE	Ouvrages de prétraitement réseau	2	2	0,0%

2 | Présentation du service

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	Désignation	2014	2015	N/N-1 (%)
COISE	Regards réseau	147	273	85,7%
DUERNE	Avaloirs	26	26	0,0%
DUERNE	Regards réseau	190	128	- 32,6%
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	Avaloirs	8	8	0,0%
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	Regards réseau	252	173	- 31,3%
LA CHAPELLE-SUR-COISE	Avaloirs	14	-	- 100,0%
LA CHAPELLE-SUR-COISE	Regards réseau	147	91	- 38,1%
LARAJASSE	Avaloirs	6	6	0,0%
LARAJASSE	Regards réseau	446	432	- 3,1%
MEYS	Avaloirs	59	-	- 100,0%
MEYS	Regards réseau	270	181	- 33,0%
POMEYS	Avaloirs	16	16	0,0%
POMEYS	Ouvrages de prétraitement réseau	1	-	- 100,0%
POMEYS	Regards réseau	266	255	- 4,1%
SAINT-DENIS-SUR-COISE	Regards réseau	-	4	0,0%
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Avaloirs	11	11	0,0%
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Regards réseau	872	693	- 20,5%
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	Avaloirs	79	78	- 1,3%
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	Ouvrages de prétraitement réseau	2	2	0,0%
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	Regards réseau	1 455	1 118	- 23,2%

La différence entre 2014 et 2015 est liée à une mise à jour de notre base SIG sur le nombre d'avaloirs et de regards connectés au réseau d'eaux pluviales.

Certains avaloirs ont été retirés de la base car ils ne se rejettent pas dans le réseau unitaire d'eaux usées mais dans le réseau d'eau pluviale strict dont la gestion ne fait pas partie de la délégation de service public.

LES BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT

Nombre de branchements par commune	
	Nbre de branchement Asst
AVEIZE	255
COISE	206
DUERNE	233
GREZIEU LE MARCHE	234
LA CHAPELLE SUR COISE	133
LARAJASSE	457
MEYS	195
POMEYS	317
ST MARTIN EN HAUT	1 296
ST SYMPHORIEN S/COISE	2 016
TOTAL	5 342

- **LES POINTS DE REJET AU MILIEU NATUREL**

Les déversoirs d'orage sont classés dans la nomenclature du Décret du 29 Mars 1993 à la rubrique 5-2-2. Ils ont fait l'objet d'une déclaration simplifiée auprès des Services de l'Etat en 1994 par nos soins conformément aux dispositions réglementaires.

Les points de rejets au milieu naturel sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des rejets au milieu naturel	
Commune	Site
AVEIZE	DO_BOULANGERIE
AVEIZE	DO_L'ARGENTIERE
AVEIZE	DO_LES CURES
AVEIZE	DO_ROUTE DUERNE
COISE	DO_ANCIEN COISE
COISE	DO_CREUX DU LOUP
COISE	DO_LE BOURG 1_COISE
COISE	DO_LE BOURG 2_COISE
COISE	DO_LES SOURCES
DUERNE	DO_LA JOANNA
DUERNE	DO_LE BOURG
DUERNE	DO_LE PONTEL
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	DO_AMONT STEP

2 | Présentation du service

Inventaire des rejets au milieu naturel	
Commune	Site
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	DO_CHEMIN RURAL 28
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	DO_DEPARTEMENTAL 71
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	DO_RUE DU GABAUDIN
LARAJASSE	DO_LA MARTHAUDIÈRE
LARAJASSE	DO_LA MURE
LARAJASSE	DO_L'AUBEPIN
POMEYS	DO_ECOLE
POMEYS	DO_HURONGUES
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	DO_BLANDAILLES
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	DO_HAMEAU DE LA GARBILLÈRE
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	DO_LA BERCHE
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	DO_LA BERCHE CLOTURE
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	DO_LA BERCHE TALUS
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	DO_LES RIVOIRES
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	DO_PETIT PORT
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	DO_ROCHEFORT
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	DO Rond point du plomb
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	DO_ROUTE DE LYON
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	DO_THIBERT AU DESSUS DE LA STEP
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_ALLEE DE PHUVY
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_BASSAC
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_CHEMIN DE ST JACQUES
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_CHEMIN DES FANGES
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_LE CHALET
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_LES PINASSES
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_LES TANNERIES
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_PASSAGE DES OISEAUX INTERSECTION
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_ROUTE DE CHAZELLES
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_ROUTE DE CHAZELLES N° 170
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_ROUTE DE CHAZELLES N° 225
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_ROUTE DE COISE
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_ROUTE DE DUERNE

Inventaire des rejets au milieu naturel	
Commune	Site
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_ROUTE DE ST ETIENNE
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_RUE DES OISEAUX
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_RUE HENRI PETIT

Tous les déversoirs d'orage ont une charge en DBO₅ inférieure à 120 kg/j à l'exception des déversoirs de SAINT-SYMPHORIEN-SURCOISE dont la charge est comprise entre 120 et 600 kg de DBO₅/j :

- DO LES PINASSES
- DO_ROUTE DE CHAZELLES N° 170

Autres points de rejets au milieu naturel

Les postes de relèvement sont, en grande majorité, équipés de trop plein qui servent de point de délestage de l'ouvrage lorsque la charge hydraulique entrante est supérieure à la capacité maximale de relevage.

Par ce trop-plein, les excédents d'effluents sont déversés au milieu naturel.

• LE TRAITEMENT SUR LE RESEAU

Pour assurer et maintenir une bonne qualité de traitement sur l'ensemble du réseau de collecte, des installations de stockage/décantation sont présentes sur le réseau.

Autres sites		
Nom d'usage du site	Commune	Bien de retour/ reprise
DEGRILLEUR_ ANCIENNE STEP	POMEYS	Retour
DESSABLEUR_RUE HENRI PETIT	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	Retour
DESSABLEUR_LE FAUBOURG	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	Retour
DESSABLEUR_LE STADE	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	Retour
DESSABLEUR_LES TANNERIES	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	Retour

• **LES POINTS DE MESURE OU PRELEVEMENT**

Les points de mesure ou prélèvements sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des points de mesure ou prélèvement		
Commune	Site	Année de mise en service
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	CPT_LE NEZEL	2005
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	CPT_SECTO_MOULIN FULCHIRON	

• **LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
DUERNE	PR_ROUTE D'YZERON (LE LOYARD)	2005	7	m³/h
DUERNE	PR_ZA DU PLAT PARIS	2003	7	m³/h
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	PR_CUMINA 1	1995	13	m³/h
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	PR_CUMINA 2	1995	13	m³/h
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	PR_SALLE DU CARTAY	2003	18,5	m³/h
LARAJASSE	PR_LA GAÏSE	2000	7	m³/h
POMEYS	PR_HURONGUES		20	m³/h
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	PR_LES PLAINES	1996	7	m³/h
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	PR_LES RIVOIRES	1986	75	m³/h
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	PR_ROCHEFORT 1	2009	7	m³/h
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	PR_ROCHEFORT 2 CATHEDRALE	2009	7	m³/h
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	PR_LES TANNERIES	2012	25	m³/h

Tous les postes de refoulement sont équipés de 2 pompes.

Les variations sur les postes de relèvement

Aucune variation sur le patrimoine visible n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

• **LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT**

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
AVEIZE	STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	2010	550
AVEIZE	STEP_LE TREVE	2001	450
COISE	STEP_GRANDE CHAZOTTE	2011	110
COISE	STEP_LE BOURG	2007	350
DUERNE	STEP_LE PONTEL	1984	1000
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	STEP_GREZIEU LE MARCHE	2007	750
LA CHAPELLE-SUR-COISE	STEP_DE LAFAY	1964	250
LA CHAPELLE-SUR-COISE	STEP_LA CHAVANNE	2012	250
LARAJASSE	STEP_FILTRE PLANTE DE L'AUBEPIN	2005	450
LARAJASSE	STEP_LAMURE	1992	150
LARAJASSE	STEP_MACHIZAUD	2011	70
MEYS	LAGUNE_GARE	1974	250
MEYS	STEP_FILTRE PLANTE CHATELAINE	2003	450
POMEYS	STEP_FILTRE PLANTE DE CHAVANNES	2012	150
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	PRETRAITEMENT_LE PETIT PONT		
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	STEP_LE THIBERT	1979	700
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	STEP_LE PONT FRANCAIS	1989	18000

Quelques informations complémentaires relatives aux procédés de traitement mis en œuvre sur les stations d'épuration et leur milieu récepteur :

2 | Présentation du service

Nom d'usage du site	Commune	Constructeur	Type de traitement	Milieu récepteur
STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	AVEIZE		Lit bactérien + filtre planté de roseaux	La Brévenne
STEP_LIT BACTERIEN DU BOURG - LE TREVE	AVEIZE		Boue activée aération prolongée	Ruisseau la Gimond
STEP_GRANDE CHAZOTTE	COISE		Filtre planté de roseaux	Ruisseau Darde de Coise
STEP_LE BOURG	COISE		Filtre planté de roseaux	ruisseau
STEP_LE PONTEL	DUERNE	Ste Planchet	Boues activées en cours de réhabilitation par un lit planté de roseaux (2013)	Ruisseau Potancinet
STEP_GREZIEU LE MARCHE LE GARAT	GRÉZIEU-LE-MARCHÉ		Boues activées	La Brévenne
STEP_DE LAFAY	LA CHAPELLE-SUR-COISE		Lit bactérien faible charge	Ruisseau Manipan
STEP_LA CHAPELLE SUR COISE_CHAVANNE	LA CHAPELLE-SUR-COISE		Lagunage naturel --> lit planté de roseaux	Ruisseau Coiset
STEP_FILTRE PLANTE DE L'AUBEPIN	LARAJASSE		Filtre planté de roseaux	ruisseau puis La Coise
STEP_LAMURE	LARAJASSE		Lagunage naturel	ruisseau puis La Coise
STEP_MACHIZAUD	LARAJASSE		Filtre planté de roseaux	La Coise
LAGUNE_GARE	MEYS		Lagunage naturel	La Brévenne
STEP_FILTRE PLANTE CHATELAINE	MEYS		Filtre planté de roseaux	La Brévenne
STEP_POMEYS LA CHAVANNE	POMEYS		Filtre planté de roseaux	
STEP_LE THIBERT	SAINT-MARTIN-EN-HAUT		Décanteur digestion + Lit bactérien	L'Ardillat
STEP_LE PONT FRANCAIS	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	Ste France Assainissement	Boues activées	La Coise

Aucune variation sur le patrimoine visible n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

• L'ANALYSE DU PATRIMOINE

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement impose de nouvelles obligations en matière de description des réseaux d'eaux usées à travers l'Indice de connaissance de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice de connaissance doit atteindre la note minimale de 40/45. La cotation minimale repose avant tout sur le descriptif détaillé de 50% du linéaire, d'un part pour le diamètre et le matériau et, d'autre part sur l'âge ou la date de pose des canalisations (cf. Arrêté du 2 déc. 2013).

Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.

2 | Présentation du service

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Descriptif	Cotation	Indice patrimonial
Existence d'un plan des réseaux avec localisation des ouvrages principaux et points d'autosurveillance	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	5
Sous-total 1 - Pré-requis 1	15/15	15
Connaissance de 50% du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (matériau et diamètre renseignés). + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	1
Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	0
+ 1 point par tranche de 10% (date ou période de pose renseignée). + 5 points si 95% des réseaux renseignés.	+ 1 à + 5	0
Sous-total 2 - Pré-requis 2*	/45	26
SOUS TOTAL 2 "Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau de collecte des eaux usées"	40/45	non éligible aux points complémentaires
Connaissance de 50% de l'altimétrie sur le linéaire total des canalisations	0 (non) - 10 (oui)	
+ 1 point par tranche de 10%. + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	
Localisation des ouvrages annexes (PR, DO...)	0 (non) - 10 (oui)	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des équipements électromécaniques existants	0 (non) - 10 (oui)	
Existence du nombre de branchements de chaque tronçon (nb entre deux regards de visite)	0 (non) - 10 (oui)	
Localisation des interventions et travaux sur le réseau (curage/déobstruction, réhabilitation/renouvellement, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et auscultation du réseau et tracabilité des actions/travaux qui en découlent	0 (non) - 10 (oui)	
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) - 10 (oui)	
TOTAL "Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau de collecte des eaux usées"	/120	26

Sous-total 2 : nombre des points déterminant si le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.

Si votre indice de connaissance patrimoniale est inférieur à 40, un plan d'actions doit être établi pour enrichir la connaissance du patrimoine sur la nature, le diamètre et la date de pose ou l'âge des collecteurs.

Taux de renseignement du linéaire réseau		
Matériau	Diamètre	Date de pose
65,85%	87,05%	12,38%

Votre plan d'action doit vous amener à obtenir un taux de connaissance de 80% sur chacun des critères.

Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des communes. La nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

3 | qualité du service

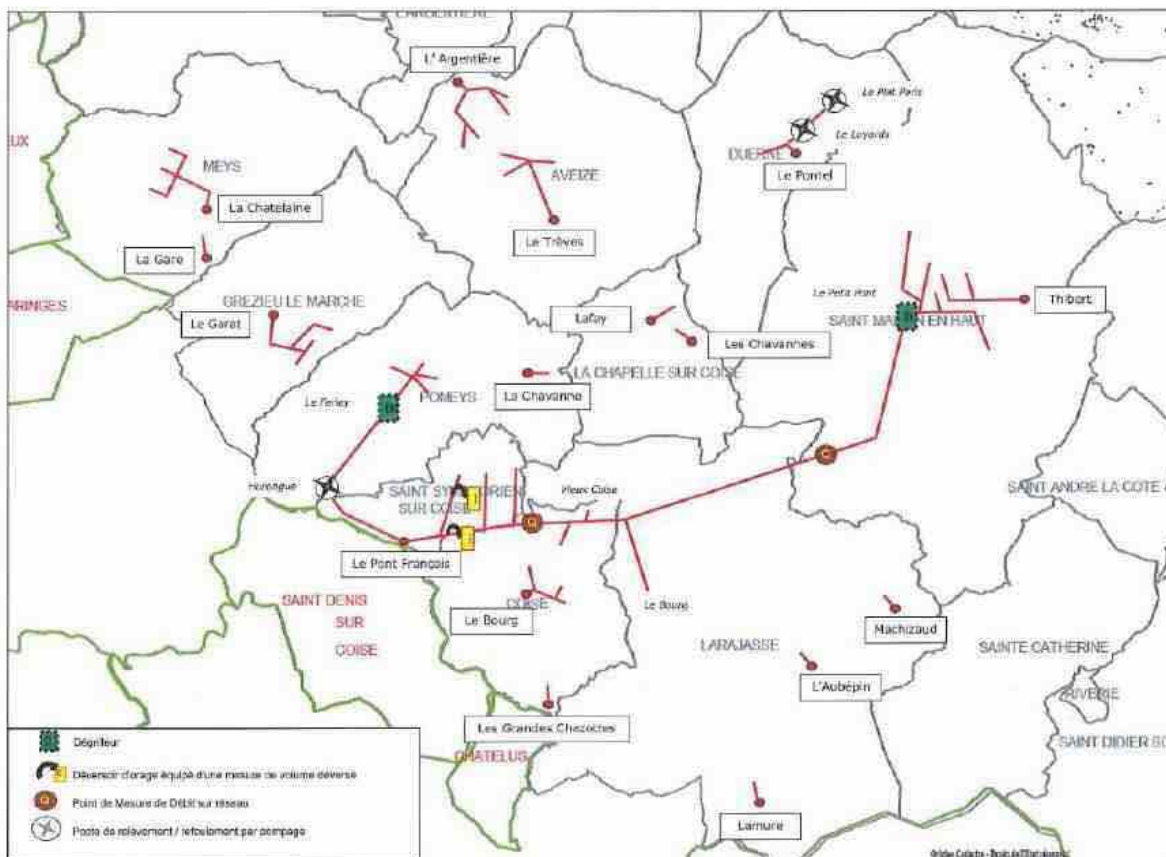


3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions réalisées sur nos ouvrages de collecte (collecteurs, déversoirs d'orage, postes de relèvement, ...) : curage, désobstructions, inspections télévisées, ... Elle présente également le bilan des consommations électriques.

3.1.1 Le schéma du système d'assainissement du contrat

Schéma du réseau d'assainissement



3.1.2 La pluviométrie

Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles.

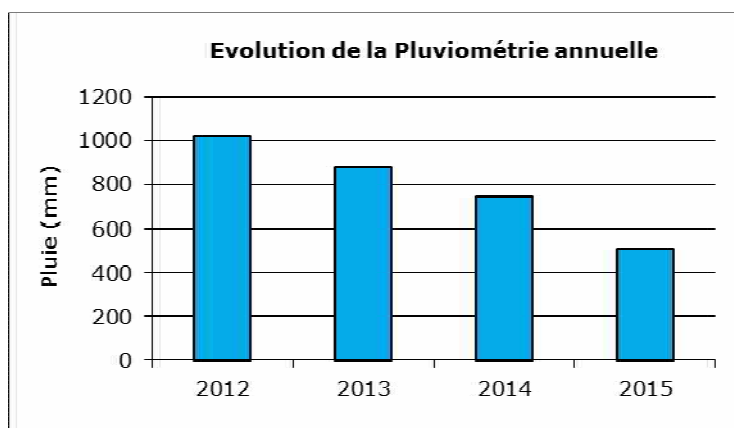
La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements



- **LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE**

STEP_LE PONT Français	Nombre de jours où P > 2 mm	Pluviométrie (mm)
2012	-	1021
2013	107	880
2014	86	743
2015	66	509
Variation N/N-1 (%)	-23,3%	-31,5%

Nota : Pluie > 2 mm



3.1.3 L'exploitation des réseaux de collecte

- **LES REPONSES AUX DT ET DICT**

Construire Sans Détruire

Au vu des dommages déplorés chaque année, et à la faveur du Grenelle II, l'Etat a engagé une réforme de la prévention des dommages aux réseaux lors de travaux.

Cette réforme concerne les collectivités locales en tant que maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux, coordonnateurs des travaux sur la voirie, et responsables de la police de la sécurité sur leur territoire. Elle concerne SUEZ Eau France en tant que maître d'ouvrage, exploitant, et entreprise de travaux.

Elle s'appuie sur deux piliers.

Le premier pilier est l'instauration d'un guichet unique.

Il s'agit d'une plateforme internet <http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr>, qui référence l'ensemble des exploitants de chaque commune. Son financement se fait par deux redevances à acquitter annuellement à l'INERIS depuis le 1er janvier 2012 :

- une perçue auprès des exploitants au prorata des longueurs de réseaux,
- l'autre auprès des prestataires de services en formalités de déclaration.

Le deuxième pilier est la réforme de la procédure de déclaration des travaux.

Le décret n°2011-1231 du 5 octobre 2011, appliqué depuis le 1er juillet 2012, instaure une responsabilité renforcée des maîtres d'ouvrage de travaux dans la préparation des projets pour que les

entreprises d'exécution disposent de la meilleure connaissance possible de la localisation des réseaux avant d'entreprendre les travaux.

- Il impose aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux de déclarer leurs projets et travaux dans le Guichet Unique pour obtenir les plans des exploitants,
- Il fixe des obligations de compétences pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux obligatoires au 1er janvier 2017 et encadre les techniques de travaux,
- Il impose aux exploitants de communiquer au Guichet Unique, la zone d'implantation des ouvrages exploités pour chaque commune concernée,
- Il impose aux exploitants de transmettre au Guichet Unique, toute modification du périmètre des plans de zonage,
- Il impose aux exploitants une amélioration de la cartographie, avec obligation aux réseaux sensibles au 1er janvier 2019 en unité urbaine et au 1er janvier 2026,
- Il impose des réponses plus rapides et plus précises aux déclarations préalables, et une anticipation des situations de crise,
- Il prévoit des sanctions administratives complémentaires.

Ces mesures sont inscrites dans le code de l'environnement, et par de nombreux arrêtés d'application.



Nos Actions

En amont du traitement des DT/DICT, SUEZ EAU FRANCE s'engage à référencer sur le Guichet Unique les communes adhérentes au contrat. Nous tenons à jour ce référencement. Les ouvrages d'eau potable, d'irrigation et d'assainissement sont référencés dans la catégorie réseaux non sensibles, conformément au décret 2010-1600 du 20 décembre 2010.

Nous transmettons au Guichet Unique les plans de zonage exigés par le décret Construire Sans Détruire (CSD), afin de recevoir l'exhaustivité des DT/DICT concernées par l'emprise des réseaux. Ces plans de zonage sont réactualisés chaque semaine.

Nous utilisons les informations du SIG pour répondre aux DT/DICT. Dès la réception des plans de recollement des nouveaux travaux (précision à 40 cm exigée par le décret CSD), le service SIG/Cartographie met à jour le SIG. Les modifications du réseau sont directement intégrées dans les plans conformes des récépissés des DT/DICT.



Pour générer des plans conformes à la réglementation CSD, nous utilisons un outil cartographique dédié qui intègre dans les plans les informations exigées par le décret comme la localisation et la nature du réseau, le matériau et le diamètre des canalisations, la classe de précision de chaque ouvrage...

Nous répondons dans les temps réglementaires aux DT/DICT via l'outil PROTYS qui se charge d'envoyer par mail, fax ou courrier, le récépissé et les plans conformes. Chaque envoi est tracé. Les récépissés des DT/DICT sont archivés, consultables et dématérialisés.

Nombre de réponses aux DT et aux DICT	
Type de réponses	Nombre au 31/12/2015
RDICT	75
RDT	86
RDT-RDICT conjointe	128

• **LA SURVEILLANCE DU RESEAU**

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

<ul style="list-style-type: none"> • <u>l'inspection télévisée (ITV)</u> consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs, 	
<ul style="list-style-type: none"> • l'inspection rapide avec un <u>vidéopériscope (IVP)</u> permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'encrassement, 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>l'inspection pédestre</u> des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm). 	

Inspections réseau					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	0	0	34	595	1 650,3%
Linéaire de réseau inspecté en pédestre (ml)	0	0	0	0	0,0%
Linéaire total inspecté (ml)	0	0	34	595	1 650,3%
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	0	9	0	0	0,0%

En complément des inspections télévisées, des opérations de surveillance sont réalisées sur le réseau :

Surveillance collecteur			
Contrôle et Surveillance du système de collecte	2013	2014	2015
Nb enquête pour inventaire réseau	0		
Nb enquête fonctionnement réseau	19	12	
Nb inspection réseau par caméra	2	2	7
Nb visite de réseau	0		1
Total intervention surveillance collecteur	21	14	8
Nb enquête accessoires	9	3	
Nb intervention sur accessoires	18	6	6

3 | Qualité du service

Liste des interventions réalisées au cours de l'exercice - Surveillance réseau									
Mois	Date	Rue	CPLT Adresse	Commune	Astreinte	Nombre	Intervention	Détail	
4	16/04/15	LE PONTEL	4 601 615 12087	DUERNE	NON	1	réseau assainissement enquêté	Enquête simple	Enquête sur réseau assainissement
6	04/06/15	PLAT PARIS	ZA	DUERNE	NON	1	réseau assainissement enquêté	Enquête simple	Enquête sur réseau assainissement
6	16/06/15	PONT FRANCAIS		COISE	NON	1	réseau assainissement enquêté	Enquête simple	Enquête sur réseau assainissement
7	10/07/15	AVENUE DE LA LIBERATION		ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	réseau assainissement enquêté	Enquête simple	Enquête sur réseau assainissement
8	26/08/15	AVENUE ETIENNE BILLARD		ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	réseau assainissement enquêté	Enquête simple	Enquête sur réseau assainissement
9	25/09/15	COMUNE DE DUERNE		DUERNE	NON	1	réseau assainissement visité	1/2 journée de visite	Visite réseau assainissement
10	13/10/15	LES CHARMATTES		ST MARTIN EN HAUT	NON	1	réseau assainissement enquêté	Enquête pour débordement	Enquête sur réseau assainissement
12	03/12/15	CHEMIN DU CHATEAU		POMEYS	NON	1	réseau assainissement enquêté	Enquête simple	Enquête sur réseau assainissement

Curage préventif (Ouvrages)					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Nombre d'avaloirs curés	-	883	0	-	0,0%
Ouvrages de prétraitement	-	10	14	4	- 71,4%

Interventions de curage réalisées sur les ouvrages de prétraitement sur le collecteur :

Date	Commune	Lieu	Nb ouvrage / intervention	Type d'ouvrage
15-janv.-15	Aveize	Step La Trève	1	Dessableur
27-janv.-15	St Symphorien sur Coise	Les Tanneries	1	Dessableur
27-janv.-15	St Symphorien sur Coise	Le Stade	1	Dessableur

- **LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif Réseau	
	2015
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	620
Taux de curage préventif (%)	0,5%

Le curage préventif a été réalisé à Saint Martin en Haut à la Z.A La Plaine.

Curage curatif					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	223	-	266	45	- 83,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	140	337	-	30	0,0%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	-	0	-	-	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	363	337	266	75	- 71,8%
Taux de curage curatif (%)	0,3%	0,3%	0,2%	0,1%	- 72,3%

Interventions de curage curatif réalisées sur le réseau de collecte :

Date	Commune	Lieu	Linéaire	Diamètre	Nb ouvrage / intervention	Type d'ouvrage
13-janv.-15	St Martin en Haut	Devant N°9 Rue de Rochefort	25	125	1	Réseau
27-janv.-15	St Symphorien sur Coise	Place des Terreaux	30	300	1	Réseau
27-févr.-15	Meys	Step	20	120/90	1	Réseau

• **LES DESOBSTRUCTIONS**

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées pour rétablir le bon écoulement des eaux usées :

<ul style="list-style-type: none"> sur le réseau 	
<ul style="list-style-type: none"> sur les branchements 	
<ul style="list-style-type: none"> sur les avaloirs 	

Les tableaux suivants détaillent ces opérations.

Désobstructions					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	15	9	15	66,7%
Désobstructions sur branchements	-	8	12	6	- 50,0%
Désobstructions sur avaloirs	-	39	1	1	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,1	0,1	0,1	63,9%

Répartition par communes des désobstructions					
AVEIZE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Désobstructions sur avaloirs	-	3	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

COISE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	2	0	0	0,0%
Désobstructions sur branchements	-	2	0	0	0,0%
Désobstructions sur avaloirs	-	-	-	0	0,0%

3 | Qualité du service

COISE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,2	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

DUERNE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	-	-	0	0,0%
Désobstructions sur branchements	-	-	-	0	0,0%
Désobstructions sur avaloirs	-	36	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	-	-	0	0,0%
Désobstructions sur branchements	-	1	0	0	0,0%
Désobstructions sur avaloirs	-	-	-	0	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

LA CHAPELLE-SUR-COISE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

LARAJASSE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	1	0	1	0,0%
Désobstructions sur branchements	-	-	-	2	0,0%
Désobstructions sur avaloirs	-	-	-	0	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,1	0	0,1	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

MEYS	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	-	1	0	- 100,0%
Désobstructions sur branchements	-	-	-	0	0,0%
Désobstructions sur avaloirs	-	-	-	0	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0,1	0	- 100,0%

3 | Qualité du service

MEYS	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

POMEYS	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	-	1	6	500,0%
Désobstructions sur branchements	-	-	-	0	0,0%
Désobstructions sur avaloirs	-	-	-	0	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0,1	0,5	484,8%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

SAINT-DENIS-SUR-COISE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

SAINT-MARTIN-EN-HAUT	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	7	5	1	- 80,0%
Désobstructions sur branchements	-	2	7	2	- 71,4%
Désobstructions sur avaloirs	-	-	-	1	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,2	0,2	0	- 80,1%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	5	2	7	250,0%
Désobstructions sur branchements	-	3	5	2	- 60,0%
Désobstructions sur avaloirs	-	-	1	0	- 100,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,1	0,1	0,2	248,6%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0	0,0%

3 | Qualité du service

Liste des interventions réalisées au cours de l'exercice - Désobstruction réseau							
Mois	Date	Rue	CPLT Adresse	Commune	Astreinte	Nombre	Détail
1	21/01/15	PLACE DES TERREAUX		ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	Avec hydrocureuse
4	30/04/15	RUE DES QUATRE CANTONS		ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	Avec hydrocureuse
5	04/05/15	RUE DE LA GUILLETIERE		ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	Avec hydrocureuse
6	15/06/15	PLACE DU MAZEL	LAMURE	LARAJASSE	NON	1	Avec hydrocureuse
6	17/06/15	PL.CHARLES DE GAULLE	MME GYARD ALEXANDRA	ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	Avec hydrocureuse
7	02/07/15	PLACE DU MEZEL	M NICOD PATRICE	ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	Avec hydrocureuse
7	10/07/15	RUE DE LA CRAPPE		ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	Avec hydrocureuse
10	28/10/15	LOT LES ALLEES DU CHATEAU		POMEYS	OUI	1	Débouchage à la tringle ou au nettoyeur haute pression
11	10/11/15	PLACE DU MARCHE		ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	Avec hydrocureuse
11	20/11/15	LOT LES ALLEES DU CHATEAU		POMEYS	NON	1	Avec hydrocureuse
11	20/11/15	LOT LES ALLEES DU CHATEAU		POMEYS	NON	1	Avec hydrocureuse
11	26/11/15	LE PETIT PONT		ST MARTIN EN HAUT	NON	1	Débouchage à la tringle ou au nettoyeur haute pression
11	27/11/15	LOT LES ALLEES DU CHATEAU		POMEYS	OUI	1	Avec hydrocureuse
12	04/12/15	CHEMIN DU CHATEAU		POMEYS	NON	1	Débouchage à la tringle ou au nettoyeur haute pression
12	05/12/15	CHEMIN DU CHATEAU		POMEYS	OUI	1	Avec hydrocureuse

Liste des interventions réalisées au cours de l'exercice - Désobstruction accessoire							
Mois	Date	Rue	Commune	Astreinte	Nombre	Intervention	Détail
10	02/10/15	ROUTE DE DUERNE	ST MARTIN EN HAUT	NON	1	ouvrage assainissement débouché	Type grille - avaloir

Liste des interventions réalisées au cours de l'exercice - Désobstruction branchement									
Mois	Date	Nom	N°	Rue	CPLT Adresse	Commune	Astreinte	Nombre	Détail
1	15/01/15	SARL PIOT CHARVOLIN	3	PLACE DE LA BOUTERIE	GARAGES	ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	Débouchage à la tringle ou au nettoyeur haute pression
3	31/03/15	URGENCES LARAJASSE	*	INTERVENTIONS LARAJASSE		LARAJASSE	NON	1	Débouchage à la tringle ou au nettoyeur haute pression
6	23/06/15		*	LE PETIT PONT		ST MARTIN EN HAUT	NON	1	Débouchage à la tringle ou au nettoyeur haute pression
9	24/09/15	LDE	*	HAMEAU DU BOIS DU JOUR		ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	Débouchage à la tringle ou au nettoyeur haute pression
10	01/10/15	MR PUIPIER JEAN-FRANCOIS	*	BASSAC		LARAJASSE	NON	1	Débouchage à la tringle ou au nettoyeur haute pression
12	17/12/15	MR THOLLET JEAN-CLAUDE	*	LES PIERRES		ST MARTIN EN HAUT	NON	1	Débouchage à la tringle ou au nettoyeur haute pression

• LES ENQUETES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS

Les enquêtes de conformité des branchements sont réalisées afin de vérifier le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement.

Ces contrôles s'inscrivent dans une démarche globale au niveau du système d'assainissement. Elles visent à réduire les Eaux Claires Parasites Météoriques dans les réseaux d'eaux usées et, les rejets d'eaux usées au milieu naturel du fait des mauvais raccordements des branchements.

Les enquêtes sont demandées :

- de façon individuelle, par des particuliers lors de la construction de nouvelles habitations ou par des notaires lors des ventes immobilières,
- en masse par les collectivités, pour résoudre globalement des problèmes de non-conformité ou préalablement à des travaux sur les collecteurs d'assainissement



3 I Qualité du service

Les tableaux suivants présentent le nombre d'enquêtes réalisées.

Enquêtes de Conformité Branchements					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Nombre de contrôles raccordement hors vente	7	24	1	2	100,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	1	9	10	10	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	8	33	11	12	9,1%

Liste des interventions réalisées au cours de l'exercice - Contrôle branchement										
Mois	Date	Nom	N°	Rue	CPLT Adresse	Commune	Astreinte	Nombre	Intervention	Détail
4	29/04/15	M. OU MME GALLAND Emmanuel	*	LA GRANDE CHAZOTTE		COISE	NON	1	branchement assainissement raccordement contrôlé hors vente	Test à la fumée
5	29/05/15	M. NALIN PASCAL	*	LA CHANA		MEYS	NON	1	branchement assainissement enquêté	Enquête simple
6	12/06/15	COMMUNAUTE DE COMMUNES	*	PLACE DE LA MAIRIE		ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	branchement assainissement enquêté	Enquête simple
6	15/06/15	MR CARRAS PHILIPPE	*	LES VERPILLERES		ST MARTIN EN HAUT	NON	1	branchement assainissement raccordement contrôlé hors vente	Test au colorant fluo maison individuelle
6	23/06/15	SOCIETE MAXIDIS	182	AVENUE E. CLEMENT		ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	branchement assainissement enquêté	Enquête simple
6	25/06/15	COMMUNAUTE DE COMMUNES	*	PLACE DE LA MAIRIE		ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	branchement assainissement enquêté	Enquête simple
6	25/06/15	MR DEJA ANDRE	15	RUE FONTBENITE		ST MARTIN EN HAUT	NON	1	branchement assainissement enquêté	Enquête simple
6	25/06/15	COMMUNE - MAIRIE	*	EN MAIRIE		COISE	NON	1	branchement assainissement enquêté	Enquête simple
8	27/08/15	Mr DUBOEUF PASCAL	*	LA NEYLIERE	EARL DU CHEMIN PLAT	POMEYS	NON	1	branchement assainissement enquêté	Enquête simple
9	02/09/15	MR BOURRIN JEAN-CLAUDE	*	RUE DES HEURES		ST MARTIN EN HAUT	NON	1	branchement assainissement enquêté	Enquête simple
9	09/09/15	MAIRIE - ESPACE MEDICAL	1	CHEMIN DU SACRE COEUR		ST MARTIN EN HAUT	NON	1	branchement assainissement enquêté	Enquête simple
9	15/09/15	LDE	*	PLACE DES TERREAUX		ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1	branchement assainissement enquêté	Enquête simple

• **LES REPARATIONS**

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)					
Groupe	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Nombre de branchements réparés	0	0	1	0	- 100,0%
Nombre de canalisations réparées	-	1	1	1	0,0%
Nombre d'ouvrages réparés	0	2	0	1	0,0%

Liste des interventions réalisées au cours de l'exercice - Réseau réparé					
Mois	Date	Rue	Commune	Astreinte	Nombre
2	05/02/15	PLACE DES TERREAUX	ST SYMPHORIEN SUR COISE	NON	1

Liste des interventions réalisées au cours de l'exercice - Accessoire réparé							
Mois	Date	Rue	Commune	Astreinte	Nombre	Intervention	Détail
11	05/11/15	LIEU DIT LAMURE	LARAJASSE	NON	1	ouvrage assainissement réparé	VANDALISME

• **LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de collecte ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles.

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées en astreinte. Le nombre des interventions réalisées en astreinte n'est pas exhaustif car nos outils ne savent pas faire la distinction des heures lorsqu'une intervention débute en heure ouvrée et se termine en heure non ouvrée (ex : début intervention à 16h00 - fin d'intervention à 18h00 = comptage en heure ouvrée). Le nombre annoncé ci-dessous est donc sous-estimé de 10% à 15%.

Les interventions en astreinte sur le réseau	
Désignation	2015
Les interventions sur le réseau	3

3.1.4 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage ...

- **LES DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les volumes rejetés au milieu naturel par les déversoirs d'orage du système de collecte. Les volumes correspondant sont soit mesurés soit estimés.

Bilan de fonctionnement des déversoirs du système de collecte			
Commune	Site	Finalité Type Volume	2015
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_LES TANNERIES	Temps de débordement en heures	719
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_LES TANNERIES	Volume annuel déversé en m ³	32545
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_ROUTE DE CHAZELLES N° 170	Temps de débordement en heures	20
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	DO_ROUTE DE CHAZELLES N° 170	Volume annuel déversé en m ³	5082

DO LES PINASSES :

Temps de deversement : 719 h

Volume déversé : 32545 m³

DO LE FAUBOURG

Temps de deversement : 20 h

Volume déversé : 5082 m³

3.1.5 L'exploitation des postes de relèvement

- **LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT**

Les tableaux suivant détaillent le fonctionnement de chaque poste de relèvement (m³ pompés, temps de fonctionnement, ...) ainsi que le nombre d'opération de nettoyage.

Fonctionnement des postes de relèvement		
Libellé du poste	m3 pompés	Heures de fonctionnement
PR_CUMINA 1	22564	1736
PR_CUMINA 2	8264	636
PR_HURONGUES	62467	4398
PR_LA GAÏSE	3507	501
PR_LES PLAINES	2029	290
PR_LES RIVOIRES	61645	822
PR_LES TANNERIES	1955	78
PR_ROCHEFORT 1	3423	342
PR_ROUTE D'YZERON (LE LOYARD)	2254	322
PR_SALLE DU CARTAY	5791	313
PR_ZA DU PLAT PARIS	5675	811
Total	179574	10249

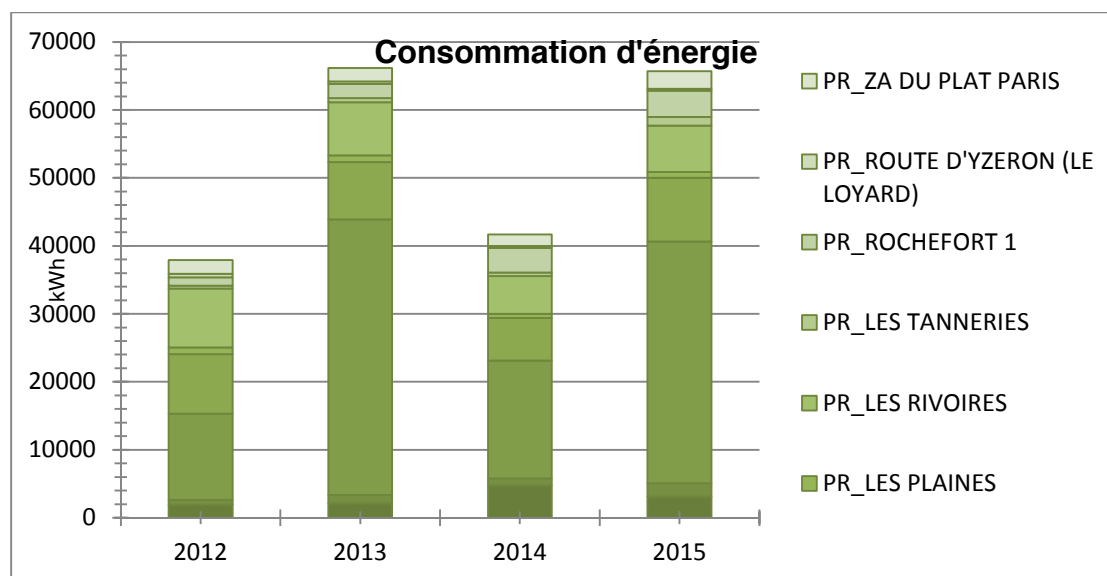
De manière générale, la faible pluviométrie enregistrée en 2015 a fait baissée les temps de fonctionnement des postes de relevage.

• **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations d'énergie sont issues des factures du fournisseur d'énergie. Pour les sites de petite à moyenne taille, le fournisseur réalise annuellement deux passages (relève sur site des consommations énergétiques) et quatre estimations. Ces dernières entraînent des fluctuations plus ou moins importantes sur la consommation annuelle, en raison soit de surestimations, soit de sous-estimations. C'est pourquoi il peut être constaté des valeurs pouvant être négatives, très faibles ou très fortes selon les régularisations enregistrées au cours de l'exercice.

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)					
Site	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
PR_CUMINA 1	1 915	2 114	4 765	3 128	- 34,4%
PR_CUMINA 2	716	1 252	1 039	1 968	89,4%
PR_HURONGUES	12 686	40 540	17 311	35 531	105,3%
PR_LA GAÏSE	8 741	8 407	6 254	9 381	50,0%
PR_LES PLAINES	1 011	983	634	848	33,8%
PR_LES RIVOIRES	8 660	7 818	5 543	6 838	23,4%
PR_LES TANNERIES	412	610	533	1 268	137,9%
PR_ROCHEFORT 1	1 245	2 074	3 649	3 879	6,3%
PR_ROUTE D'YZERON (LE LOYARD)	519	421	236	280	18,6%
PR_ZA DU PLAT PARIS	2 020	1 956	1 733	2 591	49,5%
Total	37 925	66 175	41 697	65 712	57,6%



La réduction des temps de fonctionnement des ouvrages a fait baissé la consommation énergétique en 2015

• **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

Le nombre d'interventions sur les postes de relèvement sont liés à des opérations d'entretien et de maintenance ou à des contrôles réglementaires, il est détaillé dans les tableaux suivant.

- Les interventions d'entretien et d'exploitation des ouvrages que vous nous avez confiés font l'objet de procédures déclinées dans notre système de Management Qualité, Sécurité et Environnement. C'est le fruit de notre savoir-faire et de notre expérience dans la gestion des ouvrages de traitement.
- Conformément aux dispositions réglementaires, un Bureau de Contrôle spécialisé est missionné annuellement par Lyonnaise des Eaux pour vérifier la conformité de vos ouvrages pour la sécurité des biens et des personnes.
 - Sont abordées pendant cette visite et suivant la nature de vos installations, les vérifications suivantes :
 - conformité électrique et isolement des parties métalliques, équi-potentialité des masses métalliques,
 - conformité des équipements individuels de protection (harnais, stop chutes, détecteur de gaz...)
 - conformité et test des équipements sous pression
 - vérification des extincteurs
 - vérification des appareils de levage (potences, rails...)
 - vérification et tests semestriels des palans fixes, amovibles embarqués sur camion.

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvements			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
PR_ROUTE D'YZERON (LE LOYARD)	EquipementElectriquePR	armoie générale BT double porte	29/09/2015

Interventions de curage réalisées sur les postes de relèvement :

Date	Commune	Lieu
03/04/2014	DUERNE	LE LOYARD
03/04/2014	DUERNE	LE PLAT PARIS
04/04/2014	GREZIEU LE MARCHE	CUMINA 1
04/04/2014	GREZIEU LE MARCHE	SALLE DES FETES
04/04/2014	LARAJASSE	LE STADE
04/04/2014	ST MARTIN EN HAUT	LA PLAINE
03/04/2014	ST MARTIN EN HAUT	LES RIVOIRES
04/04/2014	ST MARTIN EN HAUT	ROCHFORT
04/04/2014	ST SYMPHORIEN SUR COISE	HURONGUES
04/04/2014	ST SYMPHORIEN SUR COISE	LES TANNERIES
TOTAL		10

3.1.6 La conformité du système de collecte

- **LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS**

Les industriels raccordés au réseau sont soumis à une autorisation de déversement délivrée par la Collectivité qui fixe les limites de qualité des rejets industriels. Le premier tableau ci-dessous précise les principaux industriels (ICPE notamment le cas échéant) raccordés au système de collecte du présent contrat qui ont obtenu à ce jour l'autorisation.

Cette autorisation peut être accompagnée d'une convention, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux, gestionnaire de la station d'épuration).

Elle est le fruit d'une négociation et permet de préciser et de développer les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'autorisation de déversement à laquelle elle est annexée. Le second tableau détaille les industriels qui ont signé une convention.

Arrêté d'autorisations de déversement			
Commune	Nom de l'industriel	Nature de l'activité	Date de signature / En cours
DUERNE	Lyonnaise De Salaisons	salaison	01/02/2013
GREZIEU LE MARCHE	Salaisons Montserret SA	salaison	05/02/2012
GREZIEU LE MARCHE	Salaisons Targe	salaison	05/02/2012
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Aoste (Cochonou)	salaison	29/03/2013
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Chillet	salaison	19/11/2012
ST SYMPHORIEN SUR COISE	France Salaison	salaison	01/02/2013
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Fromagerie du Lyonnais	fromagerie	19/11/2012
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Grange S.A.	meuble	01/02/2013
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Val de Lyon	salaison	01/02/2013

Conventions de déversement (Clients non-domestiques)			
Commune	Nom de l'industriel	Nature de l'activité	Date de signature / En cours
DUERNE	Lyonnaise De Salaisons	salaison	01/02/2013
GREZIEU LE MARCHE	Salaisons Montserret SA	salaison	05/02/2012
GREZIEU LE MARCHE	Salaisons Targe	salaison	05/02/2012
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Aoste (Cochonou)	salaison	29/03/2013
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Chillet	salaison	19/11/2012
ST SYMPHORIEN SUR COISE	France Salaison	salaison	01/02/2013
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Fromagerie du Lyonnais	fromagerie	19/11/2012
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Grange S.A.	meuble	01/02/2013
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Val de Lyon	salaison	01/02/2013

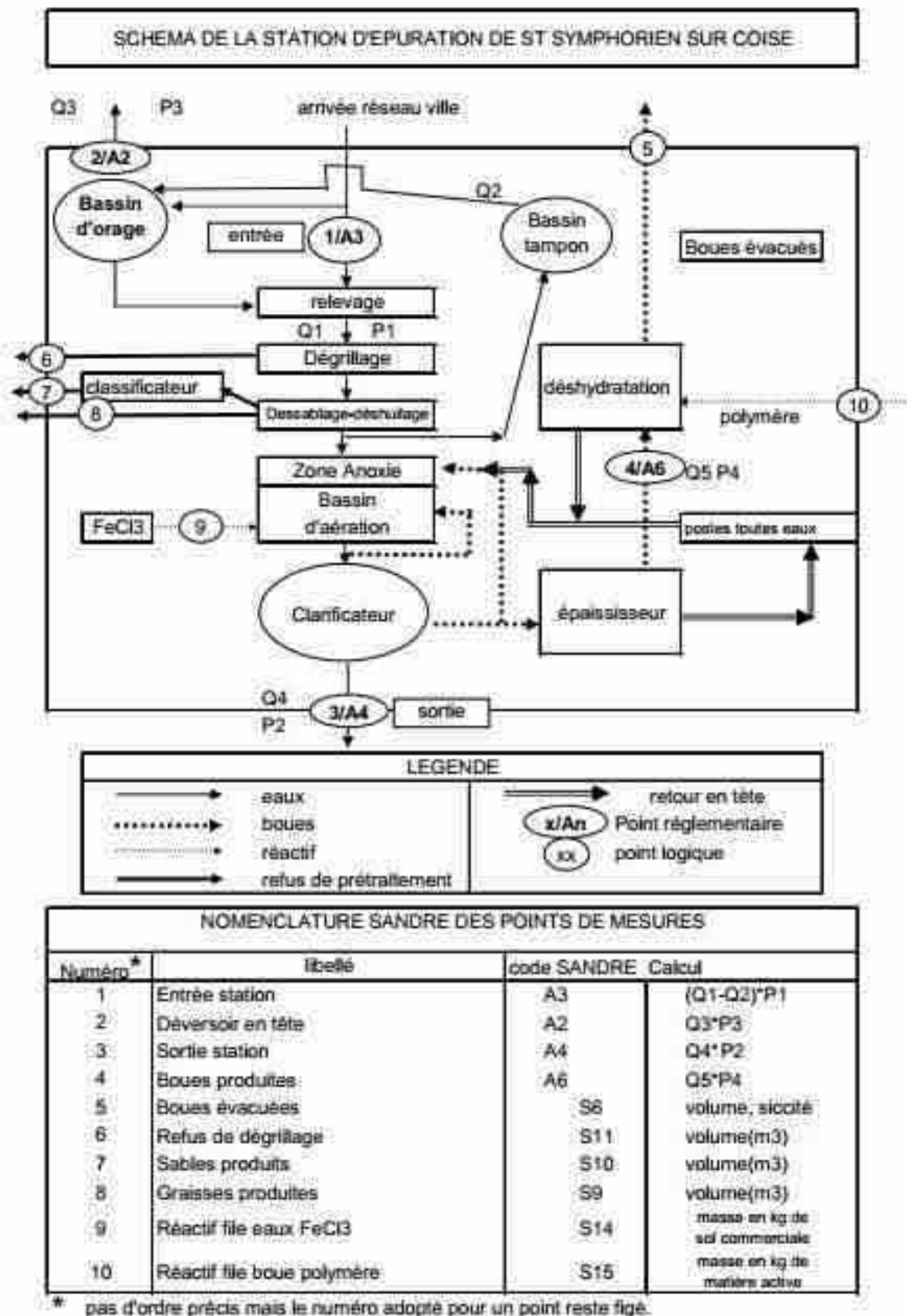
Suite au déménagement de l'entreprise sur son nouveau site, une enquête a été réalisée le 10 février 2015 au sein de la Société Granges. N'ayant plus de rejets non domestiques, l'entreprise n'a plus besoin d'Arrêté Autorisation de Déversement au sens de l'Art L1331.10 du Code de la Santé Publique, ni d'une Convention Spéciale de Déversement.

3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE :

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie Station	Station d'épuration	1	Eau
A5	By-pass	Station d'épuration	0 à 1	Eau

3.2.1 Le schéma de la station d'épuration du contrat



3.2.2 Le fonctionnement hydraulique

- **LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Evolution des volumes annuels entrant et sortant						
STEP_LE PONT Français	Débit entrant (A3) - m ³	Débit sortant (A4) - m ³	Débit Déversoir (A2) - m ³	Nombre de jour de déversement DO (A2)	Taux de charge Hydraulique	Taux de déversement
2012	936 631	890 353	7 922	29	71,3%	0,8%
2013	978 398	930 174	62	1	74,5%	0%
2014	920 053	879 339	27	1	70,0%	0%
2015	732 632	714 850	0	0	55,8%	0%
Variation N/N-1 (%)	-20,4%	-18,7%	-100,0%	-100,0%	-	-

Le débit de référence de la Station d'épuration est de 3600 m³/j.

Les volumes comptabilisés sur le DO dit A2 (trop plein du bassin d'orage) ne sont pas représentatifs de la réalité. Le changement de technologie de comptage permettra de mesurer précisément les volumes déversés au milieu naturel.

La faible pluviométrie de 2015 a eu pour conséquence de faire baisser les volumes entrants à la station.

Les autres stations d'épuration

Evolution des charges hydrauliques sur les autres stations d'épuration							
	Capacité Nominale	Remarque	2012	2013	2014	2015	Taux de charge hydraulique
STEP_AVEIZE - ARGENTIERE	74		53	56	69	57	77%
STEP_AVEIZE - BOURG LE TREVE	83		66	75	63	29	35%
STEP_COISE GRANDE CHAZOTTE	22	1 bilan tous les 2 ans	-	8	-	18	82%
STEP_COISE LE BOURG	70		68	156	166	106	151%
STEP_DUERNE LE PONTEL	200		144	146	351	106	53%
STEP_GREZIEU LE MARCHE LE GARAT	300		323	238	147	144	48%
STEP_LA CHAPELLE SUR COISE LAFAY	38		53	90	33	26	69%
STEP_LA CHAPELLE SUR COISE CHAVANNE	-	1 bilan tous les 2 ans	20	30	36	10	-
STEP_FILTRE PLANTE DE L'AUBEPIN	70		116	13	46	36	52%
STEP_LAJARASSE MACHIZAUD	6	1 bilan tous les 2 ans	-	3	-	4	67%
STEP_LAJARASSE LAMURE	38	1 bilan tous les 2 ans	166	109	-	53	142%
STEP_MEYS LA GARE	38		8	15	1	94	251%
STEP_MEYS LA CHATELAINE	68		46	28	45	55	81%
STEP_LA CHAVANNE POMEYS	30	1 bilan tous les 2 ans	-	3	-	7	23%
STEP_ST MARTIN EN HAUT LE TIBERT	105		142	106	110	74	70%

Le faible nombre de bilans réalisés ne permet pas de tirer des conclusions sur l'évolution des volumes traités.

Nous notons que certains sites sont très sensibles aux variations de débit en temps de pluie.

3.2.3 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

• **LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)						
LAGUNE_GARE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)	
DBO5	2,5	2,3	0,3	7,5	2 325,8%	
DCO	4	6,5	0,8	15,6	1 900,0%	
MeS	1,1	2,8	0,4	5,7	1 264,3%	

STEP_DE LAFAY	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	11,8	11,7	16	2,9	- 82,2%
DCO	35,8	34,5	42,2	8,5	- 79,9%
MeS	34,6	18,9	22	3,1	- 85,8%

STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	2,5	4,9	14,9	98,3	558,6%
DCO	9,5	13,6	38,6	232,2	502,3%
MeS	4,5	5,5	19,7	317	1 510,0%
NG	-	2,7	4,4	9,6	117,4%
NTK	-	-	4,3	9,6	124,5%
Pt	-	0,3	0,5	3,1	551,1%

STEP_FILTRE PLANTE CHATELAINE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	28,2	8,7	17,7	13,1	- 25,7%
DCO	53,9	21,9	63,3	31,2	- 50,7%
MeS	26,5	9,6	22,7	13,1	- 42,0%

STEP_FILTRE PLANTE DE CHAVANNES	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	-	0,8	-	1	0,0%
DCO	-	2,1	-	4,2	0,0%
MeS	-	0,8	-	2,1	0,0%

3 I Qualité du service

STEP_FILTRE PLANTE DE L'AUBEPIN	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	9,6	4,6	7,9	6,2	- 21,3%
DCO	28,9	11,4	19,5	17,3	- 11,3%
MeS	20,9	10	4,4	0,4	- 92,0%

STEP_GRANDE CHAZOTTE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	-	2,8	-	5,2	0,0%
DCO	-	7,8	-	11	0,0%
MeS	-	5,7	-	1,6	0,0%

STEP_GREZIEU LE MARCHÉ	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	14	41,3	37,9	38,7	2,0%
DCO	42,1	107,9	96	100,3	4,4%
MeS	38,8	53,5	28,7	35,2	22,5%

STEP_LA CHAVANNE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	1,4	3	14,4	3,1	- 78,5%
DCO	4,9	5,7	32,7	5,9	- 82,1%
MeS	2,5	4,2	9,7	1,8	- 81,5%

STEP_LAMURE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	-	-	-	5,9	0,0%
DCO	12,1	54,5	-	15,2	0,0%
MeS	-	-	-	4,6	0,0%

STEP_LE BOURG	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	3,4	4,7	46,5	23,3	- 49,8%
DCO	8,4	14,3	107,6	69,1	- 35,8%
MeS	5	7,6	44,8	36	- 19,6%

3 | Qualité du service

STEP_LE PONT FRANCAIS	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	369,1	761,6	491,4	490,1	- 0,3%
DCO	921,1	1 983,4	1 073,6	1 091,6	1,7%
MeS	498,6	976,7	480,3	452	- 5,9%
NG	92,9	192,8	111,2	102,9	- 7,5%
Pt	12,5	23,5	19,7	15	- 23,8%

STEP_LE PONTEL	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	102,8	33,8	33,9	18,1	- 46,5%
DCO	271,3	72,9	82,9	52,4	- 36,8%
MeS	163,3	55,4	46,1	23,5	- 49,0%

STEP_LE THIBERT	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	27	10,6	20,9	20,5	- 1,6%
DCO	66,2	35,1	49,6	52	5,0%
MeS	61,3	12,7	22	24,5	11,2%

STEP_LE TREVE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	18,6	33,3	35,7	9,2	- 74,2%
DCO	54,9	67,1	82,3	27,2	- 66,9%
Pt	0,7	0,7	0,6	0,5	- 17,5%

STEP_MACHIZAUD	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
DBO5	-	5,7	-	1,6	0,0%
DCO	-	22	-	3,6	0,0%
MeS	-	14,1	-	0,6	0,0%

Lagune Gare :

Les conditions de prélèvement et de mesure de débit sont difficiles sur ce site. Toutefois, nous constatons que l'effluent est fortement dilué en temps.

Step Filtre plante Argentièrè

Sur le bilan réalisé le 08/04, la charge mesurée était largement supérieure à la normale. Ces résultats sont certainement liés au prélèvement de matières décantées en fond de canal.

Les charges entrantes sont le résultat de la moyenne des données des bilans d’auto-surveillance réalisés au cours de l’exercice et non des valeurs moyennées prorataées sur 365 jours.

Step le Pont français

Les charges entrantes en 2015 sont très stables par rapport à 2014.

Les taux de charge de la station d’épuration le Pont Français ou taux de remplissage sont estimés à :

- 50 % du nominal de la charge en DBO₅,
- 40 % du nominal de la charge en DCO,
- 45 % du nominal de la charge en MES,
- 64 % du nominal de la charge en NTK,
- 21 % du nominal de la charge en Pt.

La station Le Pont Français est chargée à moitié de sa charge nominale.

Autres stations d’épuration

Le peu de bilan réalisés sur ce type de station ne permet pas de tirer des conclusions sur l’évolution des charges entrantes. Les conditions météorologiques peuvent largement impacter un bilan. Certains sites de petite taille (< 60 kg DBO₅/j) ne font l’objet d’un bilan d’auto-surveillance que tous les deux ans. D’où l’absence de données dans les tableaux ci-avant pour ces stations d’épuration.

• LES RENDEMENTS EPURATOIRES

Les rendements épuratoires sont détaillés dans le tableau suivant.

Station Pont Français	DBO5		DCO		MeS		NG		Pt	
	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98%	3,33	96%	23,93	97%	5,57	89%	6,13	88%	1,03

Les rendements épuratoires sont très bons et les concentrations de sortie sont faibles sauf pour le paramètre phosphore. Il est nécessaire de mettre en place un traitement efficace pour respecter les exigences de l’arrêté d’exploitation.

- LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des réactifs et d'eau potable utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs et d'eau							
STEP_DE LAFAY	Nature	Unité	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m³	-	16	13	9	- 30,8%

STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	Nature	Unité	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m³	-	112	169	1 452	759,2%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	705	1 305	1 543	1 182	- 23,4%

STEP_FILTRE PLANTE DE CHAVANNES	Nature	Unité	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m³	-	26	16	11	- 31,3%

STEP_GREZIEU LE MARCHE	Nature	Unité	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m³	-	21	478	47	- 90,2%

STEP_LE PONT FRANCAIS	Nature	Unité	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m³	1 839	1 723	1 400	546	- 61,0%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	35 731	38 293	39 358,8	52 317,45	32,9%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	3 876	4 119	4 779	4 701	- 1,6%

STEP_LE PONTEL	Nature	Unité	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m³	-	28	8	13	62,5%

STEP_LE THIBERT	Nature	Unité	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m³	-	20	18	8	- 55,6%

STEP_LE TREVE	Nature	Unité	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m³	-	83	22	57	159,1%
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	0	2 397	2 444	2 553	4,5%

STEP Filtre planté Argentière

Une fuite d'eau sur le disconnecteur est à l'origine de la forte consommation d'eau en 2015.

STEP le Pont Français

En 2015, nous avons fortement augmenté l'injection de chlorure ferrique. Malgré tout, nous n'avons pas réussi à assurer un niveau de traitement suffisant pour respecter les prescriptions de l'arrêté d'exploitation.

• **LA FILIERE BOUE**

La production de boues

Le tableau suivant détaille les quantités de boues produites en station d'épuration.

Production des boues					
STEP_DE LAFAY	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
MS boues (T)	0,5	0,8	1,2	1,2	0,0%
Production (m³/an)	20	20	40	40	0,0%

STEP_GREZIEU LE MARCHE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
MS boues (T)	4,3	7,6	12,1	14,2	17,3%
Production (m³/an)	610	1 210	2 328	2 161	- 7,2%

STEP_LE PONT FRANCAIS	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
MS boues (T)	211,2	226	197,6	169,4	- 14,3%
Production (m³/an)	8 909	8 587	10 058	7 590	- 24,5%

STEP_LE PONTEL	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
MS boues (T)	0,5	1,9	1,2	2,2	85,4%
Production (m³/an)	20	58	40	119	197,5%

STEP_LE THIBERT	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
MS boues (T)	0,8	2	1,7	0,8	- 50,9%
Production (m³/an)	20	37	40	20	- 50,0%

STEP_LE TREVE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
MS boues (T)	8	10	17,1	19	10,9%
Production (m³/an)	1 119	1 929	3 485	4 310	23,7%

L'évacuation de boues

La quantité de boue évacuée est détaillée dans le tableau suivant.

Evacuation des boues							
STEP_DE LAFAY	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	STEP	516,4	860	1 208	1 208	0,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	STEP	20	20	40	40	0,0%

STEP_GREZIEU LE MARCHE	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Epandage	4 298	7 921	7 106	9 724	36,8%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	Epandage	610	1 210	209	286	36,8%

STEP_LE PONT FRANCAIS	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	418 720	847 300	939 040	911 000	- 3,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	90 278,28	159 659,39	169 298,04	166 000	- 1,9%

STEP_LE PONTEL	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	STEP	540	2 550,6	1 182	2 191	85,4%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	STEP	20	78	40	119	197,5%

STEP_LE THIBERT	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	STEP	800	2 027,23	1 712	840	- 50,9%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	STEP	20	37	40	20	- 50,0%

STEP_LE TREVE	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Epandage	-	5 499,66	3 451	2 755	- 20,2%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	Epandage	-	213	145	145	0,0%

Step le Pontel

En 2015, nous avons enregistré une forte augmentation de la production des boues sur la station du Pontel. Cette augmentation se confirme sur le débit de l'année 2016. Cette variation s'explique soit par la baisse des charges diverses sur les DO soit par une augmentation des charges rejetées par les industriels.

Les boues produites par les stations d'épuration sont traitées in situ sur des lits plantés de roseaux. La transformation naturelle produit un compost valorisable en agriculture. Les lits n'ont pas été curés au cours de l'exercice. Aucune évacuation de boue n'a eu lieu.

En lagune. La transformation naturelle produit une boue digérée valorisable en agriculture. Les lagunes n'ont pas été curées au cours de l'exercice. Aucune évacuation de boue n'a eu lieu.

Evolution de la quantité de boues évacuées			
Nom d'usage du site	Commune	Type de traitement	Boues évacuées
STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	AVEIZE	Lit bactérien + filtre planté de roseaux	pas de curage des lits
STEP_GRANDE CHAZOTTE	COISE	Filtre planté de roseaux	pas de curage des lits
STEP_LE BOURG	COISE	Filtre planté de roseaux	pas de curage des lits
STEP_LA CHAPELLE SUR COISE_CHAVANNE	LA CHAPELLE-SUR-COISE	Lit planté de roseaux	pas de curage des lits
STEP_FILTRE PLANTE DE L'AUBEPIN	LARAJASSE	Filtre planté de roseaux	pas de curage des lits
STEP_LAMURE	LARAJASSE	Lagunage naturel	pas de curage de la lagune
STEP_MACHIZAUD	LARAJASSE	Filtre planté de roseaux	pas de curage des lits
LAGUNE_GARE	MEYS	Lagunage naturel	pas de curage de la lagune
STEP_FILTRE PLANTE CHATELAINE	MEYS	Filtre planté de roseaux	pas de curage des lits
STEP_POMEYS LA CHAVANNE	POMEYS	Filtre planté de roseaux	pas de curage des lits
LAGUNE_GARE	MEYS	Lagunage naturel	pas de curage de la lagune

• **LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT**

Le tableau suivant détaille les quantités et les destinations finales des sous-produits évacués.

Bilan sous-produits évacués						
PRETRAITEMENT_LE PETIT PONT	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S10 - Sable produit	Volume (m³)	STEP	1	3	7	2
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	STEP	0,7	2,1	3	1

STEP_DE LAFAY	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S10 - Sable produit	Volume (m³)	STEP	0	0,1	0,2	0,2

STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	STEP	0	1,3	0,9	0,3

STEP_FILTRE PLANTE CHATELAINE	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	STEP	0,2	0,6	0,1	0,7

3 | Qualité du service

STEP_FILTER PLANTE DE CHAVANNES	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	STEP	0	0,2	0,2	0,2

STEP_FILTER PLANTE DE L'AUBEPIN	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S10 - Sable produit	Volume (m³)	STEP	-	0,8	0	0,2

STEP_GRANDE CHAZOTTE	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	STEP	0,07	0,1	0,1	0

STEP_GREZIEU LE MARCHE	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S10 - Sable produit	Volume (m³)	STEP	0	1	0,1	0,2
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	STEP	0,2	0,2	0,4	0,3
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	STEP	4,5	2	6,5	8,5

STEP_LA CHAVANNE	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	STEP	0	0,4	0,15	0,4

STEP_LE BOURG	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	STEP	0,57	0,8	0,3	0,8

STEP_LE PONT FRANCAIS	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S10 - Sable produit	Volume (m³)	ISDND	6	5,9	8,1	6
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	ISDND	5,6	5,8	7,3	7,4
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	STEP	9	12,4	8	8,5

STEP_LE PONTEL	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S10 - Sable produit	Volume (m³)	STEP	0,9	0,4	1	0,3
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	STEP	1,55	0,4	1	0,2

STEP_LE THIBERT	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S10 - Sable produit	Volume (m³)	STEP	-	1	0,1	0,3
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	STEP	0,3	0,5	0,5	0,8
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	STEP	0,05	0	0	0

3 | Qualité du service

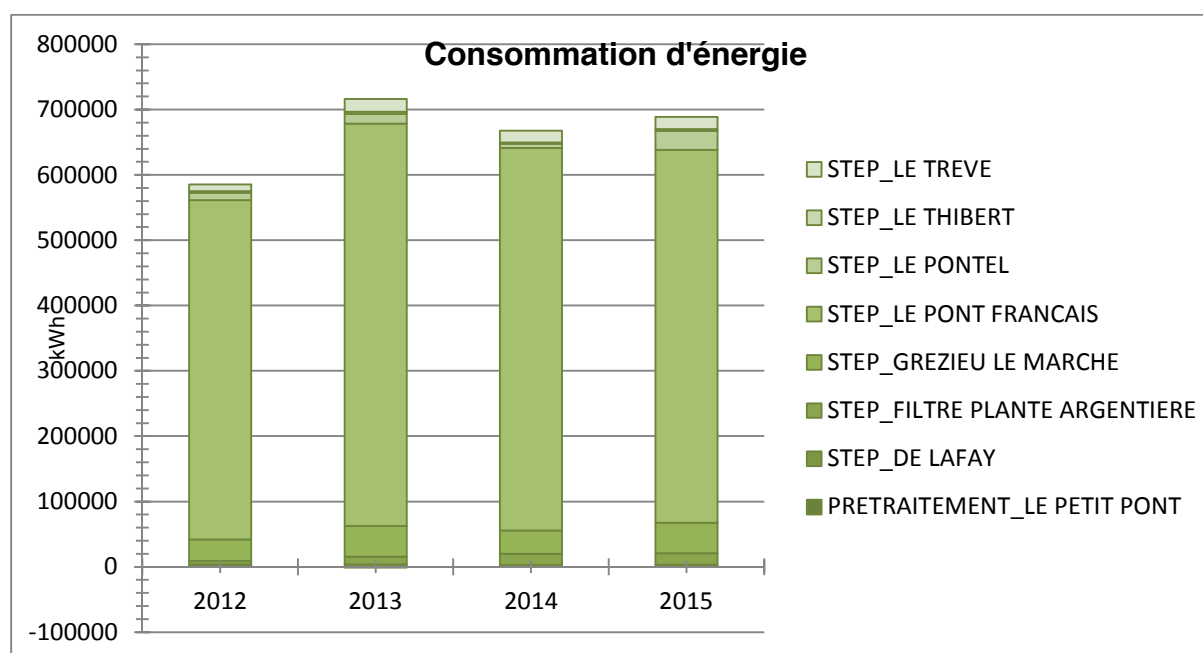
STEP_LE TREVE	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S10 - Sable produit	Volume (m³)	STEP	0,6	0,5	0,3	0,7
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	STEP	0,95	0,8	1,2	0,8

STEP_MACHIZAUD	Nature	Filière	2012	2013	2014	2015
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	STEP	0,03	0,1	0,1	0,15

• LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Les consommations électriques des ou de la station d'épuration des eaux usées sont :

La consommation électrique facturée des stations d'épuration (kWh)					
Site	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
PRETRAITEMENT_LE PETIT PONT	104	- 1 028	437	468	7,1%
STEP_DE LAFAY	3 507	3 802	2 078	2 925	40,8%
STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	5 304	11 822	17 202	17 316	0,7%
STEP_GREZIEU LE MARCHE	33 030	47 112	36 184	46 785	29,3%
STEP_LE PONT FRANCAIS	519 439	615 712	585 437	570 645	- 2,5%
STEP_LE PONTEL	11 210	14 993	6 070	28 999	377,7%
STEP_LE THIBERT	2 716	3 182	1 991	3 081	54,7%
STEP_LE TREVE	10 184	19 620	18 342	18 787	2,4%
Total	585 494	715 215	667 741	689 006	3,2%



Les fortes variations enregistrées en 2015 sur les stations d'épuration LAFAY, LE MARCHE, LE PONTEL et LE THIBERT sont liées au fait que la dernière facture de 2014 a été enregistrée sur l'année 2015. Les données de 2014 étaient donc sous-estimées.

3.2.4 Les interventions sur les stations d'épuration

Les interventions réalisées sur les stations d'épuration sont détaillées dans le tableau suivant.

Les Interventions sur les stations d'épuration			
Site	Type ITV	Groupe	2015
LAGUNE_GARE	Tache d'exploitation sur usine	Total	156
PRETRAITEMENT_LE PETIT PONT	Astreinte sur usine	Total	-
PRETRAITEMENT_LE PETIT PONT	Tache de maintenance sur usine	Corrective	1
PRETRAITEMENT_LE PETIT PONT	Tache de maintenance sur usine	Préventive	3
PRETRAITEMENT_LE PETIT PONT	Tache d'exploitation sur usine	Total	109
STEP_DE LAFAY	Tache de maintenance sur usine	Corrective	2
STEP_DE LAFAY	Tache de maintenance sur usine	Préventive	-
STEP_DE LAFAY	Tache d'exploitation sur usine	Total	435
STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-
STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	Tache de maintenance sur usine	Préventive	3
STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	Tache d'exploitation sur usine	Total	602
STEP_FILTRE PLANTE CHATELAINE	Tache de maintenance sur usine	Corrective	1
STEP_FILTRE PLANTE CHATELAINE	Tache d'exploitation sur usine	Total	307
STEP_FILTRE PLANTE DE CHAVANNES	Tache d'exploitation sur usine	Total	306
STEP_FILTRE PLANTE DE L'AUBEPIN	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-
STEP_FILTRE PLANTE DE L'AUBEPIN	Tache d'exploitation sur usine	Total	298
STEP_GRANDE CHAZOTTE	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-
STEP_GRANDE CHAZOTTE	Tache d'exploitation sur usine	Total	319
STEP_GREZIEU LE MARCHE	Astreinte sur usine	Total	4
STEP_GREZIEU LE MARCHE	Tache de maintenance sur usine	Corrective	11
STEP_GREZIEU LE MARCHE	Tache de maintenance sur usine	Préventive	6
STEP_GREZIEU LE MARCHE	Tache d'exploitation sur usine	Total	465
STEP_LA CHAVANNE	Tache d'exploitation sur usine	Total	163
STEP_LAMURE	Tache d'exploitation sur usine	Total	107
STEP_LE BOURG	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-
STEP_LE BOURG	Tache d'exploitation sur usine	Total	311
STEP_LE PONT FRANCAIS	Astreinte sur usine	Total	4

Les Interventions sur les stations d'épuration			
Site	Type ITV	Groupe	2015
STEP_LE PONT FRANCAIS	Tache de maintenance sur usine	Corrective	17
STEP_LE PONT FRANCAIS	Tache de maintenance sur usine	Préventive	15
STEP_LE PONT FRANCAIS	Tache d'exploitation sur usine	Total	857
STEP_LE PONTEL	Astreinte sur usine	Total	-
STEP_LE PONTEL	Tache de maintenance sur usine	Corrective	3
STEP_LE PONTEL	Tache de maintenance sur usine	Préventive	4
STEP_LE PONTEL	Tache d'exploitation sur usine	Total	390
STEP_LE THIBERT	Tache de maintenance sur usine	Corrective	2
STEP_LE THIBERT	Tache de maintenance sur usine	Préventive	4
STEP_LE THIBERT	Tache d'exploitation sur usine	Total	417
STEP_LE TREVE	Astreinte sur usine	Total	1
STEP_LE TREVE	Tache de maintenance sur usine	Corrective	2
STEP_LE TREVE	Tache de maintenance sur usine	Préventive	14
STEP_LE TREVE	Tache d'exploitation sur usine	Total	530
STEP_MACHIZAUD	Tache d'exploitation sur usine	Total	312

• **LES CONTROLES REGLEMENTAIRES**

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence).

Un Bureau de Contrôle spécialisé est missionné annuellement par Lyonnaise des Eaux pour vérifier la conformité de vos ouvrages pour la sécurité des biens et des personnes.

Sont abordées pendant cette visite et suivant la nature de vos installations, les vérifications suivantes :

- conformité électrique et isolement des parties métalliques, équi-potentialité des masses métalliques,
- conformité des équipements individuels de protection (harnais, stop chutes, détecteur de gaz...)
- conformité et test des équipements sous pression
- vérification des extincteurs
- vérification des appareils de levage (potences, rails...)
- vérification et tests semestriels des palans fixes, amovibles embarqués sur camion.

La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	Equipement électrique		13/10/2015
STEP_GREZIEU LE MARCHE	Equipement électrique		13/10/2015
STEP_LE PONT FRANCAIS	Equipement électrique		13/10/2015
STEP_LE PONT FRANCAIS	Equipement sous pression (inspection)	antibélier d'eau industrielle	18/03/2015
STEP_LE TREVE	Equipement électrique		13/10/2015

• LES AUTRES INTERVENTIONS SUR LES INSTALLATIONS

Les interventions d'entretien et d'exploitation des ouvrages que vous nous avez confiés font l'objet de procédures déclinées dans notre système de Management Qualité, Sécurité et Environnement.

Les cahiers de consignes d'exploitation et d'entretien sont à votre disposition sur la station d'épuration. C'est le fruit de notre savoir-faire et de notre expérience dans la gestion des ouvrages de traitement.

Ainsi sont indiquées les fréquences et les différentes tâches d'entretien, d'exploitation et de maintenance de votre ouvrage pour permettre son fonctionnement optimum.

Nous déclinons ci-après les principales tâches d'exploitation :

- relève des index, vérification du bon fonctionnement (temps, marche, volume),
- analyse du fonctionnement avec tests de secchi, mesure de concentration dans le bassin d'aération, tests ammonium et nitrates sur les eaux traitées,
- graissage des appareils tournants (aérovis, dégrilleur, pont racleur),
- nettoyage de la goulotte du clarificateur,
- nettoyage des canaux d'entrée et de sortie,
- mise en poubelle des refus de dégrillage,
- élimination en centre de traitement agréé,
- contrôle métrologique des équipements d'auto-surveillance, des stations et des réseaux, consignation des résultats,
- gestion des A.C.P (Actions Correctives et Préventives).

Pour les interventions faisant l'objet d'une action de sous-traitance auprès d'une entreprise extérieure, des protocoles de chargement et de déchargement ou des plans de prévention annuels ou ponctuels sont réalisés. C'est le cas en particulier pour la sous-traitance des espaces verts, du transport des boues, de l'hydro-curage, la livraison de réactifs.

3.2.5 La synthèse du fonctionnement de la station d'épuration

Indicateur technique : ratio			
STEP_LE PONT Français	unité	2014	2015
Energie consommée par m ³	KWh/m ³	0,6	0,8
Energie consommée par Kg de DBO ₅ éliminée	KWh/Kg DBO ₅ éliminée	3,3	3,2
Polymère consommé par Tonne de boue évacuée	Kg polymère/T MS évacuée	28,2	28,3

Les décalages de facturation entre 2014 et 2015 ont artificiellement fait augmenter le ratio Kw/m³.

3.2.6 La conformité des rejets du système de traitement

• L'ARRETE PREFECTORAL

Les principaux documents réglementaires régissant l'autosurveillance sont le décret du 3 juin 1994 sur le calendrier de mise en conformité de la collecte et du traitement ainsi que l'arrêté assainissement du 22 juin 2007 qui remplace les arrêtés du 22 décembre 1994 concernant les installations de plus de 2 000 EH et du 21 juin 1996 pour les installations de moins de 2 000 EH.

Il est à noter que la recommandation du 12 mai 1995 et la circulaire de 6 novembre 2000 concernant les installations de plus de 2 000 EH ainsi que la circulaire du 17 février 1997 pour les installations de moins de 2 000 EH ne sont pas abrogées contrairement aux arrêtés ci-dessus car juridiquement une circulaire n'a aucune valeur.

Par contre, une nouvelle circulaire du 15 février 2008 qui rappelle aux préfets les avancées de l'arrêté du 22 juin 2007, précise en outre qu'un guide des définitions relatives à l'application de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines en version 1.3 datant de février 2008 ainsi qu'un commentaire technique (dont seule la première partie est actuellement disponible) sont parus. Ce commentaire technique a vocation à remplacer l'ensemble des circulaires et autres documents existants et permettre de mieux expliciter le contenu de l'arrêté du 22 juin 2007. Ce commentaire technique dont la rédaction est pilotée par le Ministère se veut un document évolutif dans le temps de façon à coller au plus près aux exigences et à leur mise en pratique.

Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Synthèse de l'arrêté						
Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Rdt. Moy. Jour (%)
LAGUNE_GARE	Annexe 1 Ar 22 juin 2007	Normal	DBO5	35	70	60
LAGUNE_GARE	Annexe 1 Ar 22 juin 2007	Normal	DCO			60
LAGUNE_GARE	Annexe 1 Ar 22 juin 2007	Normal	MeS			50

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Annuel
STEP_DE LAFAY	AR2	Normal	DBO5	16	35	70	OU	60
STEP_DE LAFAY	AR2	Normal	DCO	15				60
STEP_DE LAFAY	AR2	Normal	MeS	18				50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Rdt. Moy. Annuel
STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	AP 2010_3013	Normal	Pt				40
STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	AP 2010_3013	Normal	NTK		15		
STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	AP 2010_3013	Normal	DCO	90			
STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	AP 2010_3013	Normal	NG		20		
STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	AP 2010_3013	Normal	MeS	35			
STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	AP 2010_3013	Normal	DBO5	25		70	

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour
STEP_FILTRE PLANTE CHATELAINE	Défaut	Normal	MeS				50
STEP_FILTRE PLANTE CHATELAINE	Défaut	Normal	DCO				60
STEP_FILTRE PLANTE CHATELAINE	Défaut	Normal	DBO5	35	70	OU	60

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
STEP_FILTRE PLANTE DE CHAVANNES	Ar 22 juin 2007	Normale	DBO5	35	70	OU	60
STEP_FILTRE PLANTE DE CHAVANNES	Ar 22 juin 2007	Normale	MeS				50
STEP_FILTRE PLANTE DE CHAVANNES	Ar 22 juin 2007	Normale	DCO				60

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Annuel
STEP_FILTRE PLANTE DE L'AUBEPIN	Défaut	Normal	MeS				50
STEP_FILTRE PLANTE DE L'AUBEPIN	Défaut	Normal	DBO5	35	70	OU	60

3 I Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Annuel
STEP_FILTRE PLANTE DE L'AUBEPIN	Défaut	Normal	DCO				60

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Annuel
STEP_GRANDE CHAZOTTE	Ar 22 juin 2007	Normal	DBO5	35	70	OU	60
STEP_GRANDE CHAZOTTE	Ar 22 juin 2007	Normal	MeS				50
STEP_GRANDE CHAZOTTE	Ar 22 juin 2007	Normal	DCO				60

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
STEP_GREZIEU LE MARCHÉ	Défaut	normale	DBO5	35	70	OU	60
STEP_GREZIEU LE MARCHÉ	Défaut	normale	DCO				60
STEP_GREZIEU LE MARCHÉ	Défaut	normale	MeS				50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Annuel
STEP_LA CHAVANNE	Défaut	Normal	DBO5	35	70	OU	60
STEP_LA CHAVANNE	Défaut	Normal	DCO				60
STEP_LA CHAVANNE	Défaut	Normal	MeS				50

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Annuel
STEP_LAMURE	Défaut	Normal	DCO				60
STEP_LAMURE	Défaut	Normal	MeS				50
STEP_LAMURE	Défaut	Normal	DBO5	35	70	OU	60

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Annuel
STEP_LE BOURG	Ar 22 juin 2007	Normal	DBO5	35	70	OU	60
STEP_LE BOURG	Ar 22 juin 2007	Normal	MeS				50
STEP_LE BOURG	Ar 22 juin 2007	Normal	DCO				60

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Rdt. Moy. Annuel
STEP_LE PONT FRANCAIS	AR DDT_Modif Pt	Normal	NG	15					
STEP_LE PONT FRANCAIS	AR DDT_Modif Pt	Normal	DBO5	25		ET	41.4		

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Rdt. Moy. Annuel
STEP_LE PONT FRANCAIS	AR DDT_Modif Pt	Normal	DCO	125		ET	207		
STEP_LE PONT FRANCAIS	AR DDT_Modif Pt	Normal	Pt		1			OU	80
STEP_LE PONT FRANCAIS	AR DDT_Modif Pt	Normal	MeS	35					

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Rdt. Moy. Annuel
STEP_LE PONTEL	AR3	normal	DCO				60
STEP_LE PONTEL	AR3	normal	MeS				50
STEP_LE PONTEL	AR3	normal	DBO5	60	35	OU	60

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
STEP_LE THIBERT	22/06/2007	Normal	MeS	49				50
STEP_LE THIBERT	22/06/2007	Normal	DBO5	42	35	70	OU	60
STEP_LE THIBERT	22/06/2007	Normal	DCO	84				60

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.
STEP_LE TREVE	DLE_Mai 2003	Normal	DBO5	25	70
STEP_LE TREVE	DLE_Mai 2003	Normal	Pt	2	
STEP_LE TREVE	DLE_Mai 2003	Normal	DCO	125	

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
STEP_MACHIZAUD	Défaut	Normal	DBO5	35	70	OU	60
STEP_MACHIZAUD	Défaut	Normal	DCO				60
STEP_MACHIZAUD	Défaut	Normal	MeS				50

Pour toutes les stations d'épuration qui ne possèdent pas d'autorisation de rejet, c'est par défaut l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 qui s'applique.

Afin de se mettre en conformité, la collectivité doit faire la démarche administrative pour régulariser sa situation réglementaire.

- **LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté contribue à la conformité d'une station d'épuration.

Le nombre d'analyses à réaliser, le nombre d'analyses réalisées et le nombre d'analyses retenues sont synthétisés dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
LAGUNE_GARE	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Annexe 1 Ar 22 juin 2007	DBO5	1	1	1	100,0%
Annexe 1 Ar 22 juin 2007	DCO	1	1	1	100,0%
Annexe 1 Ar 22 juin 2007	MeS	1	1	1	100,0%

STEP_DE LAFAY	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
AR2	DBO5	1	1	1	100,0%
AR2	DCO	1	1	1	100,0%
AR2	MeS	1	1	1	100,0%

STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
AP 2010_3013	DBO5	4	4	4	100,0%
AP 2010_3013	DCO	4	4	4	100,0%
AP 2010_3013	MeS	4	4	4	100,0%
AP 2010_3013	NG	4	4	4	100,0%
AP 2010_3013	NTK	4	4	4	100,0%
AP 2010_3013	Pt	4	4	4	100,0%

STEP_FILTRE PLANTE CHATELAINE	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Défaut	DBO5	1	1	1	100,0%
Défaut	DCO	1	1	1	100,0%
Défaut	MeS	1	1	1	100,0%

STEP_FILTRE PLANTE DE CHAVANNES	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Ar 22 juin 2007	DBO5	1	1	1	100,0%
Ar 22 juin 2007	DCO	1	1	1	100,0%
Ar 22 juin 2007	MeS	1	1	1	100,0%

3 | Qualité du service

STEP_FILTER PLANTE DE L'AUBEPIN	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Défaut	DBO5	1	1	1	100,0%
Défaut	DCO	1	1	1	100,0%
Défaut	MeS	1	1	1	100,0%

STEP_GRANDE CHAZOTTE	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Ar 22 juin 2007	DBO5	1	1	1	100,0%
Ar 22 juin 2007	DCO	1	1	1	100,0%
Ar 22 juin 2007	MeS	1	1	1	100,0%

STEP_GREZIEU LE MARCHÉ	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Défaut	DBO5	1	2	2	200,0%
Défaut	DCO	1	2	2	200,0%
Défaut	MeS	1	2	2	200,0%

STEP_LA CHAVANNE	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Défaut	DBO5	1	1	1	100,0%
Défaut	DCO	1	1	1	100,0%
Défaut	MeS	1	1	1	100,0%

STEP_LAMURE	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Défaut	DBO5	1	1	1	100,0%
Défaut	DCO	1	1	1	100,0%
Défaut	MeS	1	1	1	100,0%

STEP_LE BOURG	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Ar 22 juin 2007	DBO5	1	1	1	100,0%
Ar 22 juin 2007	DCO	1	1	1	100,0%
Ar 22 juin 2007	MeS	1	1	1	100,0%

STEP_LE PONT FRANCAIS	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
AR DDT_Modif Pt	DBO5	24	24	24	100,0%
AR DDT_Modif Pt	DCO	24	24	24	100,0%
AR DDT_Modif Pt	MeS	24	24	24	100,0%

3 I Qualité du service

STEP_LE PONT FRANCAIS	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
AR DDT_Modif Pt	NG	12	12	12	100,0%
AR DDT_Modif Pt	Pt	12	12	12	100,0%

STEP_LE PONTEL	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
AR3	DBO5	1	2	2	200,0%
AR3	DCO	1	2	2	200,0%
AR3	MeS	1	2	2	200,0%

STEP_LE THIBERT	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
22/06/2007	DBO5	1	2	2	200,0%
22/06/2007	DCO	1	2	2	200,0%
22/06/2007	MeS	1	2	2	200,0%

STEP_LE TREVE	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
DLE_Mai 2003	DBO5	4	4	4	100,0%
DLE_Mai 2003	DCO	4	4	4	100,0%
DLE_Mai 2003	Pt	4	4	4	100,0%

STEP_MACHIZAUD	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Défaut	DBO5	1	1	1	100,0%
Défaut	DCO	1	1	1	100,0%
Défaut	MeS	1	1	1	100,0%

• LA CONFORMITE PAR PARAMETRE

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
LAGUNE_GARE	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Annexe 1 Ar 22 juin 2007	DBO5	7,52	11	1,03	86	0	0	0	Oui
Annexe 1 Ar 22 juin 2007	DCO	15,6	48	4,51	71	0	0	0	Oui
Annexe 1 Ar 22 juin 2007	MeS	5,73	16	1,5	73	0	0	0	Oui

3 I Qualité du service

STEP_D E LAFAY	Para mètre s	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassemen ts	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoi res	Confo rmité
AR2	DBO 5	2,86	16	0,42	85,45	0	0	0	Oui
AR2	DCO	8,48	75,4	1,96	76,87	0	0	0	Oui
AR2	MeS	3,12	15	0,39	87,5	0	0	0	Oui

STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	Para mètre s	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassemen ts	Nombre de dépassements tolérés	Rédhi bitoi res	Confo rmité
AP 2010_3013	DBO 5	98,33	3	0,17	99,83	0	1	0	Oui
AP 2010_3013	DCO	232,2	21,7	1,24	99,47	0	1	0	Oui
AP 2010_3013	MeS	317,01	3,99	0,23	99,93	0	1	0	Oui
AP 2010_3013	NG	9,63	5,78	0,33	96,57	0	1	0	Oui
AP 2010_3013	NTK	9,61	3,26	0,19	98,06	0	1	0	Oui
AP 2010_3013	Pt	3,06	1,29	0,07	97,59	0	1	0	Oui

STEP_FILTRE PLANTE CHATELAINE	Para mètre s	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassemen ts	Nombre de dépassements tolérés	Rédhi bitoi res	Confo rmité
Défaut	DBO 5	13,13	4,94	0,27	97	0	0	0	Oui
Défaut	DCO	31,23	47,1	2,6	91	0	0	0	Oui
Défaut	MeS	13,13	15	0,82	93	0	0	0	Oui

STEP_FILTRE PLANTE DE CHAVANNES	Para mètre s	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendemen t moyen (%)	Nombre de dépassemen ts	Nombre de dépassements tolérés	Rédhi bitoi res	Confo rmité
Ar 22 juin 2007	DBO 5	0,98	10	0,07	92,86	0	0	0	Oui
Ar 22 juin 2007	DCO	4,21	51,9	0,36	91,38	0	0	0	Oui
Ar 22 juin 2007	MeS	2,1	6,2	0,04	97,93	0	0	0	Oui

STEP_FILTRE PLANTE DE L'AUBEPIN	Para mètre s	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendemen t moyen (%)	Nombre de dépassemen ts	Nombre de dépassements tolérés	Rédhi bitoi res	Confo rmité
Défaut	DBO 5	6,19	3	0,11	98,24	0	0	0	Oui
Défaut	DCO	17,25	25,2	0,92	94,68	0	0	0	Oui
Défaut	MeS	0,35	5,1	0,19	46,88	0	0	0	Non

STEP_GRAND E CHAZOTTE	Para mètre s	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassemen ts	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibit oires	Confo rmité
Ar 22 juin 2007	DBO 5	5,22	3	0,05	98,97	0	0	0	Oui
Ar 22 juin 2007	DCO	11	34,3	0,62	94,39	0	0	0	Oui
Ar 22 juin 2007	MeS	1,57	3,3	0,06	96,21	0	0	0	Oui

3 | Qualité du service

STEP_GREZIE U LE MARCHE	Para mètre s	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassement s	Nombre de dépassements tolérés	Rédhib itoire s	Confo rmité
Défaut	DBO 5	38,65	3,61	0,43	98,89	0	0	0	Oui
Défaut	DCO	100,26	34,84	4,14	95,88	0	0	0	Oui
Défaut	MeS	35,16	32,46	3,85	89,04	0	0	0	Oui

STEP_LA CHAVANNE	Para mètre s	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassement s	Nombre de dépassements tolérés	Rédhib itoires	Confo rmité
Défaut	DBO 5	3,1	3	0,03	99,03	0	0	0	Oui
Défaut	DCO	5,86	22,6	0,23	96,14	0	0	0	Oui
Défaut	MeS	1,8	2	0,02	98,89	0	0	0	Oui

STEP_L AMURE	Para mètre s	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhib itoires	Confo rmité
Défaut	DBO 5	5,85	6,95	0,4	93	0	0	0	Oui
Défaut	DCO	15,22	53,7	2,9	81	0	0	0	Oui
Défaut	MeS	4,63	8,83	4,6	89	0	0	0	Oui

STEP_LE BOURG	Para mètre s	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassement s	Nombre de dépassements tolérés	Rédhib itoires	Confo rmité
Ar 22 juin 2007	DBO 5	23,32	7,9	0,84	96	0	0	0	Oui
Ar 22 juin 2007	DCO	69,11	50	5,3	92	0	0	0	Oui
Ar 22 juin 2007	MeS	36,04	12	1,3	96	0	0	0	Oui

STEP_LE PONT FRANCAIS	Para mètre s	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassement s	Nombre de dépassements tolérés	Rédhib itoire s	Confo rmité
AR DDT_Modif Pt	DBO 5	490,13	3,34	5,9	98,81	0	3	0	Oui
AR DDT_Modif Pt	DCO	1091,61	23,94	42,35	96,13	0	3	0	Oui
AR DDT_Modif Pt	MeS	451,95	5,57	9,86	97,83	0	3	0	Oui
AR DDT_Modif Pt	NG	102,89	6,13	10,56	89,65	0	2	0	Oui
AR DDT_Modif Pt	Pt	14,98	1,03	1,78	88,13	0	2	0	Oui

STEP_LE PONTEL	Para mètre s	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassement s	Nombre de dépassements tolérés	Rédhib itoires	Confo rmité
AR3	DBO 5	18,13	46,25	4,91	72,9	0	0	0	Oui
AR3	DCO	52,35	219,92	23,37	55,37	0	0	0	Non
AR3	MeS	23,51	127,89	13,59	42,2	0	0	0	Non

3 I Qualité du service

STEP_LE THIBERT	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
22/06/2007	DBO5	20,54	74,75	5,51	73,17	0	0	1	Non
22/06/2007	DCO	52,04	147,3	10,86	79,14	0	0	0	Oui
22/06/2007	MeS	24,45	60,04	4,43	81,9	1	0	0	Non

STEP_LE TREVE	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
DLE_Mai 2003	DBO5	9,22	3,39	0,1	98,92	0	1	0	Oui
DLE_Mai 2003	DCO	27,22	24,47	0,72	97,35	0	1	0	Oui
DLE_Mai 2003	Pt	0,47	1,42	0,04	91,06	1	1	0	Oui

STEP_MA CHIZAUD	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Défaut	DBO5	1,64	20	0,08	94,87	0	0	0	Oui
Défaut	DCO	3,59	87,9	0,37	89,71	0	0	0	Oui
Défaut	MeS	0,59	29	0,12	79,29	0	0	0	Oui

• LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres. Seule la Police de l'eau est en mesure de statuer réglementairement sur la conformité d'une installation de traitement.

Toutefois, le jugement que nous affichons ici n'engage que notre avis d'exploitant et ne fait nullement foi réglementairement.

Conformité annuelle globale					
Commune	Site	2012	2013	2014	2015
AVEIZE	STEP_FILTRE PLANTE ARGENTIERE	Oui	Oui	Oui	Oui
AVEIZE	STEP_LE TREVE	Oui	Oui	Non	Oui
COISE	STEP_GRANDE CHAZOTTE	Non	Oui	-	Oui
COISE	STEP_LE BOURG	Oui	Oui	Oui	Oui
DUERNE	STEP_LE PONTEL	Oui	Oui	Oui	Non
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	STEP_GREZIEU LE MARCHE	Oui	Oui	Oui	Oui
LA CHAPELLE-SUR-COISE	STEP_DE LAFAY	Oui	Oui	Oui	Oui
LA CHAPELLE-SUR-COISE	STEP_LA CHAVANNE	Oui	Oui	Oui	Oui
LARAJASSE	STEP_FILTRE PLANTE DE L'AUBEPIN	Oui	Oui	Oui	Non
LARAJASSE	STEP_LAMURE	Non	Oui	-	Oui

3 | Qualité du service

Conformité annuelle globale					
Commune	Site	2012	2013	2014	2015
LARAJASSE	STEP_MACHIZAUD	-	Oui	Non	Oui
MEYS	LAGUNE_GARE	Non	Oui	Non	Oui
MEYS	STEP_FILTRE PLANTE CHATELAINE	Non	Oui	Oui	Oui
POMEYS	STEP_FILTRE PLANTE DE CHAVANNES	-	Oui	-	Oui
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	STEP_LE THIBERT	Oui	Non	Oui	Non
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	STEP_LE PONT FRANCAIS	Oui	Oui	Oui	Oui

La station d'épuration de l'Aubépin apparaît non conforme en 2015 car malgré une concentration très faible sur le paramètre MES en sortie de station, le rendement imposé par l'arrêté du 22 juin 2007 n'est pas tenu.

3.3 Les autres missions du service

3.3.1 Le géoréférencement

La réforme « Construire sans Détruire » évoquée précédemment oblige les propriétaires de réseaux enterrés à avoir des plans précis de leur patrimoine.

L'ensemble des réseaux doivent être à terme géo-référencés avec précision. D'ores et déjà les réseaux dits « sensibles » (gaz, électricité, ...) seront cartographiés avec précision d'ici 2023.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit de réaliser une levée GPS de l'ensemble des canalisations et branchements d'eau potable à l'aide d'un appareil GPS permettant d'obtenir une grande précision (quelques centimètres).



A QUOI RESSEMBLENT LES PLANS ?

Pour illustrer le résultat de cette démarche, voici quelques vues de plans et exemples de données obtenus.

Extrait de plans avant géo-référencement :



Extrait de plans après géo-référencement :



3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, les contacts mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Les statistiques clients

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de raccordé, ...).

Statistiques clients					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	4 970	5 116	5 221	5 342	2,3%
AVEIZE					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	239	245	246	255	3,7%
COISE					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	186	188	190	206	8,4%
DUERNE					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	210	218	222	233	5,0%
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	204	216	230	234	1,7%
LA CHAPELLE-SUR-COISE					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	124	129	133	133	0,0%
LARAJASSE					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	426	437	435	457	5,1%
MEYS					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	180	183	190	195	2,6%

3 I Qualité du service

POMEYS	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	285	303	309	317	2,6%

SAINT-MARTIN-EN-HAUT	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	1 216	1 271	1 283	1 296	1,0%

SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	1 900	1 926	1 983	2 016	1,7%

La population raccordée au système d'assainissement collectif est estimée :

Raccordements domestiques					
Commune	Code INSEE*	(A) Population totale Insee	(C) Nombre de client Eau	(B) Nombre de clients assainissement	(A/C)*B Population estimée raccordée
AVEIZE	69014	1 143	389	255	749
COISE	69062	778	308	206	520
DUERNE	69078	807	330	233	570
GREZIEU LE MARCHE	69095	790	380	234	486
LA CHAPELLE SUR COISE	69042	590	213	133	368
LARAJASSE	69110	1 899	752	457	1 154
MEYS	69132	850	373	195	444
POMEYS	69155	1 153	463	317	789
ST MARTIN EN HAUT	69227	4 057	1 735	1 296	3 030
ST SYMPHORIEN S/COISE	69238	3 669	2 052	2 016	3 605
Total		15 736	6 995	5 342	12 017

NB : Population INSEE = Populations légales des communes en vigueur au 31 décembre de l'année d'exercice

* Code INSEE = code de la commune différent du code postal

3.4.2 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

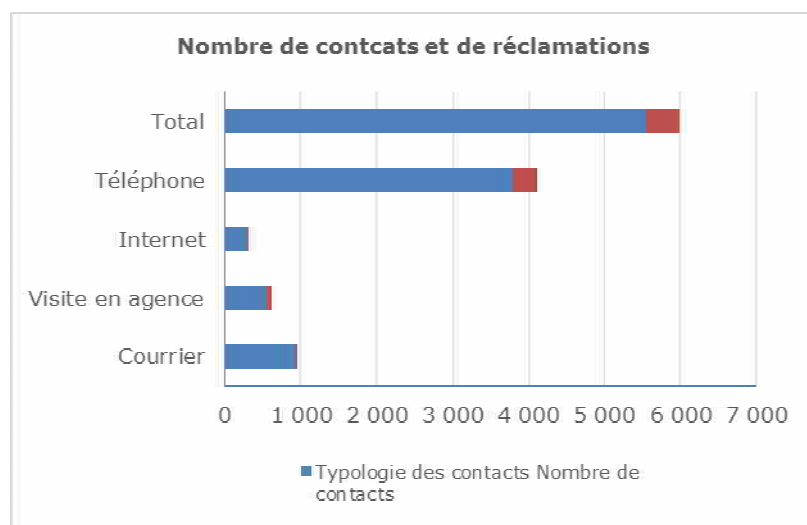
Volumes assujettis à l'assainissement					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	569 618	504 677	522 777	561 085	7,3%
AVEIZE					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	5 687	34 237	30 682	34 213	11,5%
COISE					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	1 364	14 389	13 670	14 448	5,7%
DUERNE					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	21 001	21 101	21 006	21 807	3,8%
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	2 345	18 177	16 505	19 709	19,4%
LA CHAPELLE-SUR-COISE					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	931	12 108	11 432	11 220	- 1,9%
LARAJASSE					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	3 381	32 802	30 833	33 762	9,5%
MEYS					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	2 873	14 287	15 540	15 447	- 0,6%
POMEYS					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	83 822	44 222	38 408	38 261	- 0,4%
SAINT-MARTIN-EN-HAUT					
	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	9 656	108 464	104 242	110 647	6,1%

SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	2012	2013	2014	2015	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	340 709	269 831	240 459	261 571	8,8%

3.4.3 La typologie des contacts clients

La décomposition des modes de contacts avec les clients consommateurs s'établit de la façon suivante :

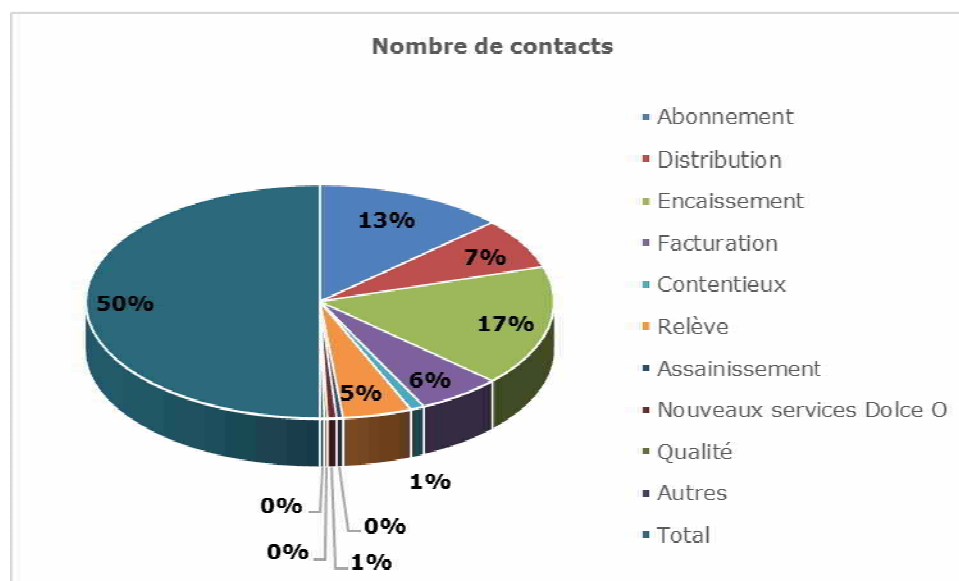
Typologie des contacts		
	Nombre de contacts	dont réclamations
Courrier	934	19
Visite en agence	545	67
Internet	290	18
Téléphone	3 784	335
Total	5 553	439



3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de contact		
	Nombre de contacts	dont réclamations
Abonnement	1 462	
Distribution	779	263
Encaissement	1 852	63
Facturation	648	78
Contentieux	107	
Relève	530	0
Assainissement	49	21
Nouveaux services Dolce O	69	
Qualité	25	14
Autres	32	0
Total	5 553	439



3.4.5 La mesure de la satisfaction client

SUEZ Eau France fait appel chaque année à l'institut de sondages IFOP pour mesurer la satisfaction de ses clients.

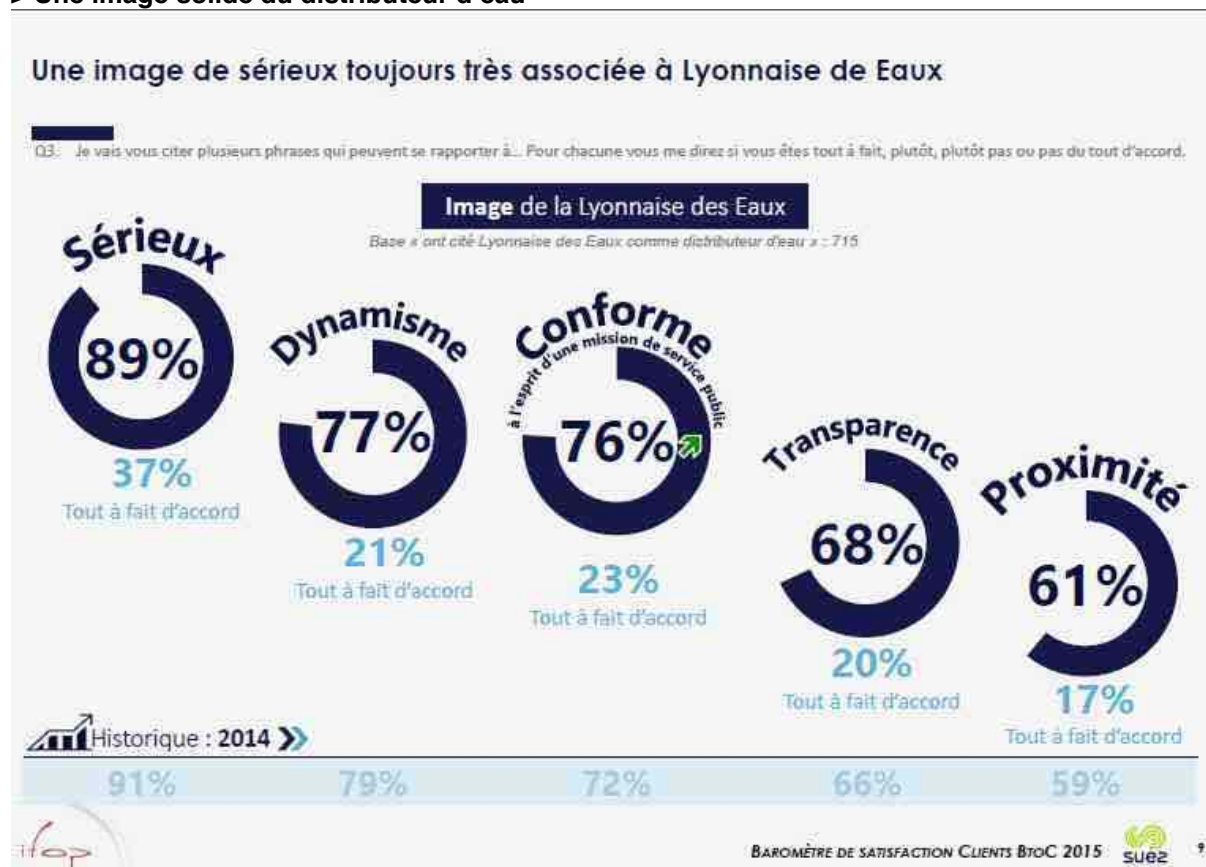
Les résultats de ces études permettent à SUEZ Eau France :

- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

> La méthodologie

Pour l'année 2015, cette enquête a été réalisée par téléphone au cours du mois de janvier 2016 en collaboration avec l'Institut IFOP auprès de 1002 clients interrogés. Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes de l'Entreprise Régionale desservie par l'activité Eau France de SUEZ. Les résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous.

> Une image solide du distributeur d'eau

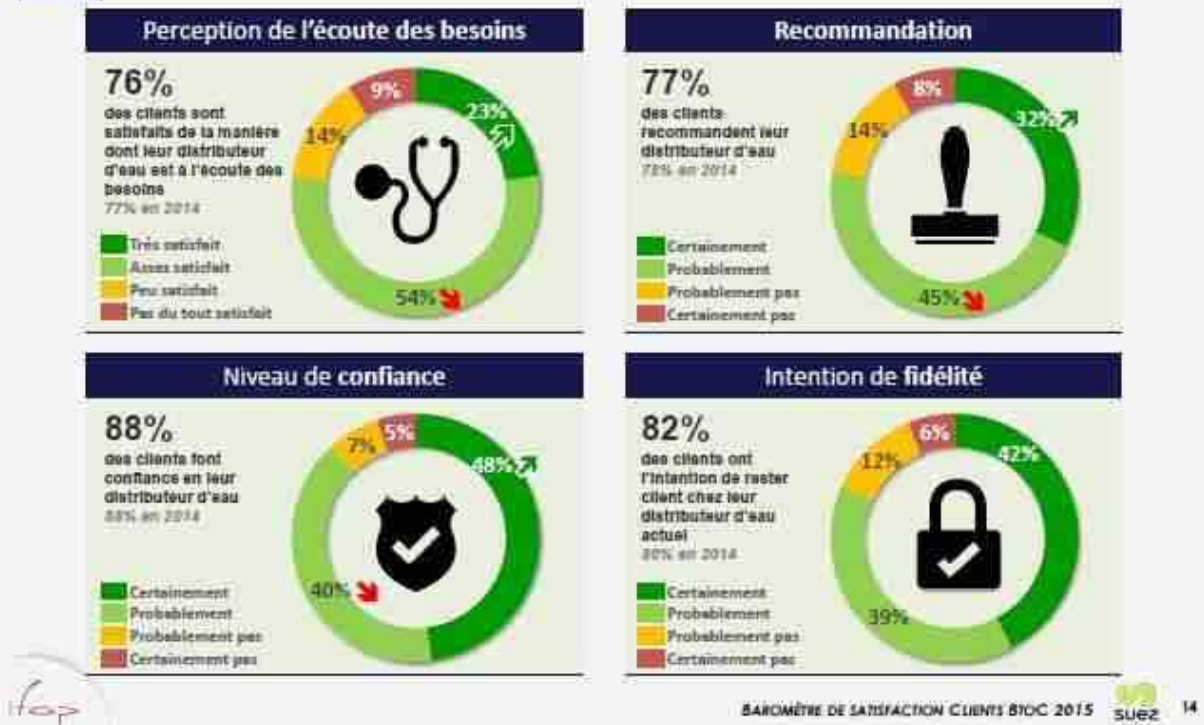


L'image de SUEZ Eau France auprès de ces clients reste solide. L'activité Eau France de SUEZ est reconnue par ses clients pour son sérieux, son dynamisme, sa transparence et parce que ses choix et ses décisions sont conformes à l'esprit d'une mission de service public.

A l'avenir, SUEZ Eau France souhaite continuer ses efforts en matière de proximité clients.

Les taux de recommandation et les taux d'intention de rester client SUEZ restent stables par rapport à 2014. 77% des clients de l'Entreprise Régionale recommanderaient SUEZ.

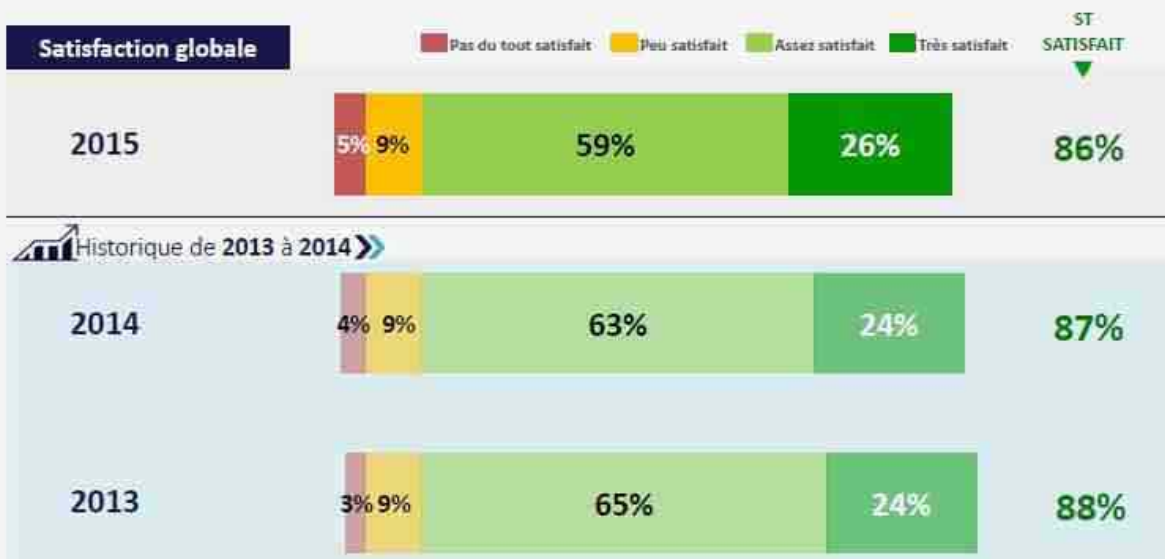
Principaux indicateurs



> La satisfaction globale par thème - début de questionnaire : un niveau de satisfaction auprès des clients directs modéré et stable entre les deux périodes

Près de 9 clients sur 10 sont satisfaits de la Lyonnaise des Eaux.
 Un score comparable à celui de 2014

Q4. Concernant l'ensemble des prestations de votre distributeur d'eau actuel, diriez-vous que vous êtes globalement...
 Base : 1002



Plus de 86% des clients interrogés sont globalement satisfaits des prestations de SUEZ Eau France. SUEZ Eau France, comme en 2014, poursuivra ses efforts en matière de qualité de l'eau et en matière d'informations données par le service de l'eau.

3.4.6 Le prix du service de l'assainissement

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m³, appliqué au volume d'eau consommé.

- **LE TARIF**

La tarification en vigueur est conforme à la Loi sur l'Eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992.

Les modalités d'évolution et de révision de la tarification sont définies suivant le contrat d'affermage et/ou ses avenants éventuels.

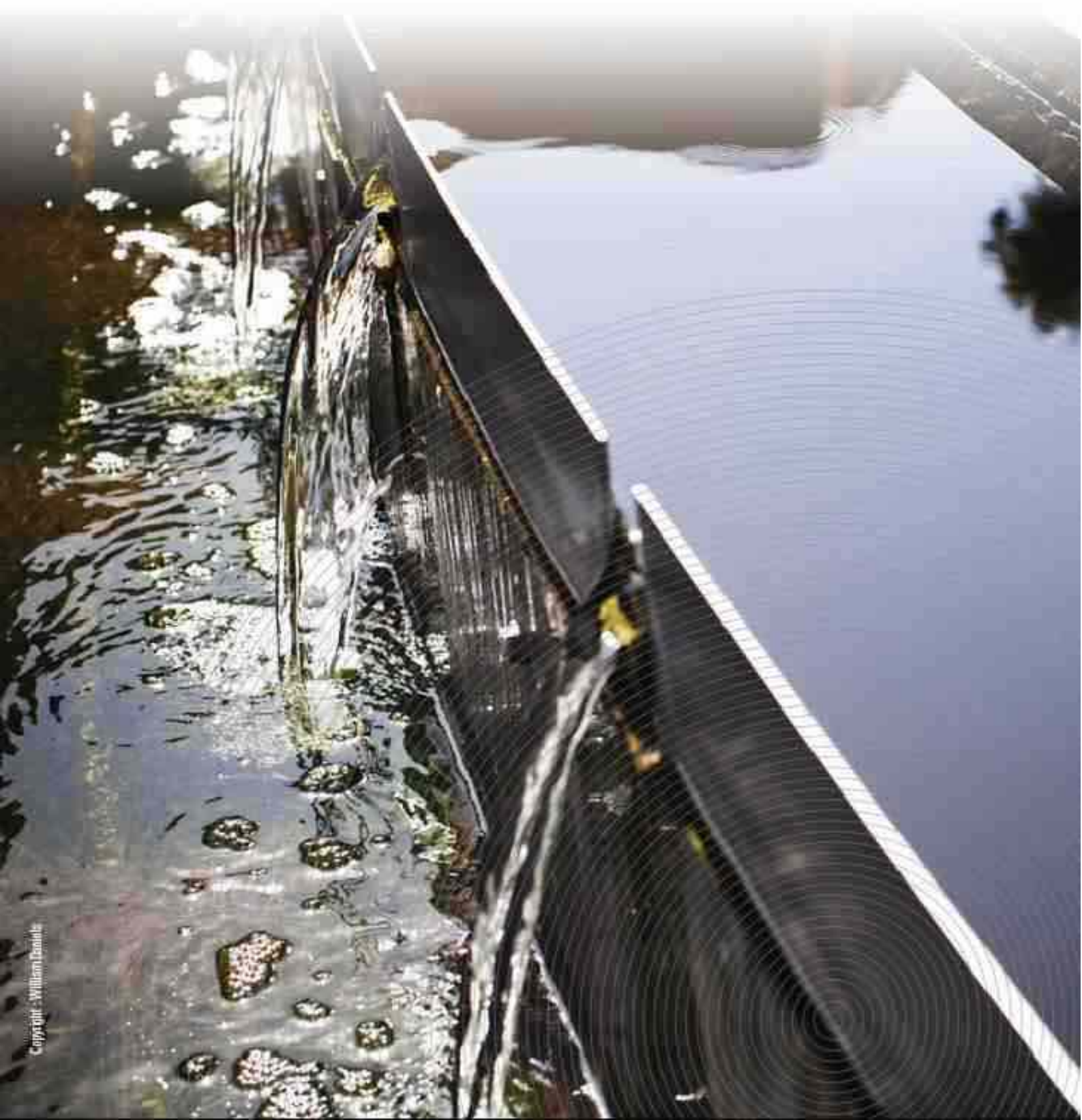
Tarifs au 1er janvier 2016		
	Au 1er janvier 2015	Au 1er janvier 2016
Part fixe (€/an/abonné) TTC	80,59	82,70
Part proportionnelle (€/m ³) TTC	191,78	193,97
Facture d'assainissement calculée pour une consommation de 120 m ³ TTC	272,37	276,67
Prix moyen TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,27	2,31
Coût moyen de l'assainissement TTC (€/jour/famille)	0,75	0,76

3 | Qualité du service

• LA FACTURE TYPE 120 M3

TARIFS ASSAINISSEMENT HAUTS DU LYONNAIS Facture de 120 m3 établie sur la base des tarifs applicables au 1er Janvier 2016 Coefficient d'actualisation des prix du délégataire connu au 1er Janvier 2016 =							
N° BANCO : 12087		Abonnement 1,0441339 Consommation 1,0441339		au 01-11-2015 au 01-11-2015			
Evolution 2015 / 2016 (tarifs et montants en euros)							
Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996.							
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		quantité	Prix unitaire au 1er janvier 2015	Prix unitaire au 1er janvier 2016	Montant 1er janvier 2015	Montant 1er janvier 2016	Evolution N / N-1
Part du délégataire	Abonnement annuel	1	33,34	33,50	33,34	33,50	0,5%
	Consommation	120	0,6392	0,6421	76,70	77,05	0,5%
Part de la collectivité	Abonnement annuel	1	39,92	41,68	39,92	41,68	4,4%
	Consommation	120	0,6237	0,6474	74,84	77,69	3,8%
Organismes publics	Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1900	0,1800	22,80	21,60	-5,3%
Sous total "assainissement" hors TVA en euros					247,61	251,52	1,6%
TVA à 10 % (au 01-01-2014)					24,76	25,15	1,6%
Total 120m3 TTC en euros					272,37	276,67	1,6%
Soit le m3 TTC en euros					2,270	2,306	1,6%
REPARTITION DU PRIX DE L'EAU POUR 120 M3 EN PARTIE.....				FIXE	VARIABLE		
Part du délégataire				36,85	84,76		
Part de la Collectivité				45,85	85,46		
TOTAL TTC du PRIX DU SERVICE				82,70	170,21	252,91	
% de partie fixe (arrêté 6/8/2007 du MEDAD)					32,7%		
Transfert de compétence à la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais au 1er juillet 2012 Communes : AVEIZE - COISE - DUERNE - GREZIEU LE MARCHE - LA CHAPELLE SUR COISE - LARAJASSE - MEYS - POMEYS - ST MARTIN EN HAUT - ST SYMPHORIEN SUR COISE							

7 | annexes



Bilan Annuel **HAUTS DU LYONNAIS (CC)** **N° PPV**
 PRILLES TANNERIES SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE 73385

Année : 2015



Gestion courante du poste de relèvement

Effectuée une fois par mois sur le poste :

Relève des index et vérification du bon fonctionnement des groupes de pompage

Nettoyage des poires de niveau si nécessaire

Nettoyage panier de dégrillage si nécessaire

Relève compteur EDF

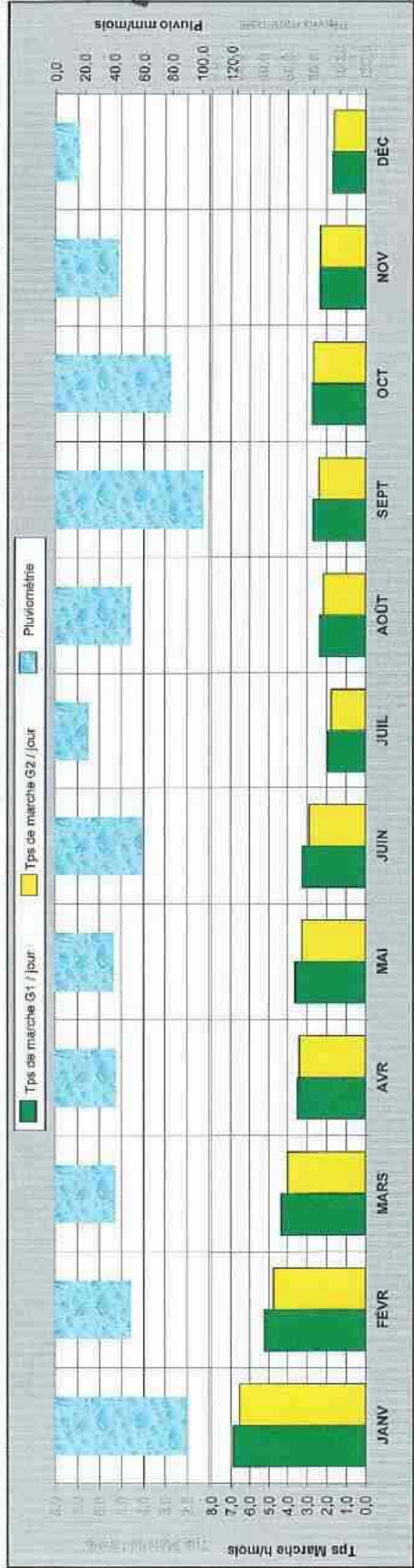
Index et fonctionnement

Mois	rd de /jours	POMPE n°1				POMPE n°2							
		Débit: 25,0 m³/h	Fus: 2,70 kw	Débit: 25,0 m³/h	Fus: 2,70 kw	Tps Marche	Nbrm	Nbrh	Nbrj	Nbrm	Nbrh	Nbrj	
JANV	31	7	0,2	230	7,4	25,0	27	7	0,2	232	7,2	25,0	27
FEVR	28	5	0,2	105	5,9	25,0	27	5	0,2	133	5,5	25,0	27
MARS	31	4	0,1	138	4,5	25,0	27	4	0,1	129	4,2	25,0	27
AVR	30	3	0,1	132	3,7	25,0	27	3	0,1	112	3,7	25,0	27
MAL	31	4	0,1	118	3,8	25,0	27	3	0,1	109	3,5	25,0	27
JUN	30	3	0,1	99	3,3	25,0	27	3	0,1	96	3,2	25,0	27
JUIL	31	2	0,1	158	5,0	25,0	27	2	0,1	144	4,6	25,0	27
AOÛT	31	2	0,1	150	4,8	25,0	27	2	0,1	143	4,6	25,0	27
SEPT	30	3	0,1	168	5,6	25,0	27	2	0,1	157	5,2	25,0	27
OCT	31	3	0,1	177	5,7	25,0	27	3	0,1	175	5,6	25,0	27
NOV	30	2	0,1	147	4,9	25,0	27	2	0,1	130	5,0	25,0	27
DÉC	31	2	0,1	107	3,5	25,0	27	2	0,1	103	3,3	25,0	27
Total :	365	41	0,1	1767	4,8	25,0	27	38	0,1	1693	4,6	25,0	27

TOTAL POMPAGE				VILLAGE TOTAL COMME	
M/m	H/j	Nbrm	Nbrh	anbr	poir
13	0,4	452	14,8	336	10,6
10	0,4	318	11,4	250	8,9
8	0,3	267	8,8	209	6,7
7	0,2	224	7,5	172	5,7
7	0,2	226	7,4	171	5,5
6	0,2	195	6,5	153	5,1
4	0,1	206	6,8	92	2,9
4	0,1	203	6,5	112	3,6
5	0,2	326	10,8	127	4,2
5	0,2	352	11,4	135	4,4
5	0,2	307	9,8	116	3,9
3	0,1	310	9,8	83	2,7
78	0,2	3460	9,8	1955	5,4

CONSUMATION ELECTRIQUE		RATIO	
kwh/m	kwh/j	kwh/m	kwh/h
58	1,9	4,3	-
49	1,6	4,9	-
45	1,4	5,4	-
34	1,1	4,9	-
24	0,8	3,6	-
18	0,6	2,9	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
226,9	0,6	2,9	-

Pluie > 2 mm		Pluie > 5 mm		Pluie > 10 mm	
Nbr	mm/m	Nbr	mm/m	Nbr	mm/m
9	86,5	0	0	0	0
8	51,5	0	0	0	0
8	46,5	0	0	0	0
5	41,0	0	0	0	0
7	39,5	0	0	0	0
7	59,0	0	0	0	0
4	22,5	0	0	0	0
3	51,5	0	0	0	0
5	100,5	0	0	0	0
5	78,5	0	0	0	0
4	42,8	0	0	0	0
3	16,0	0	0	0	0
70	632,8	1	9	1	9





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU RHONE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Lyon, le 20 novembre 2008

Sous-direction de l'environnement

*DOSSIER CONSULTABLE
EN MAIRIE.*

milieux naturels et paysages

ARRETE N° 2008-5612

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 23 DECEMBRE 1997 RENOUELANT L'AUTORISATION DE REJET DANS LA COISE DES EFFLUENTS DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE SITUEE AU LIEU DIT « PONT FRANÇAIS »

*Le Préfet de la zone de défense sud-est,
Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône,
Chevalier de la Légion d'Honneur,*

VU le code de l'environnement - Livre II - Titre I^{er} et notamment les articles L.214-1 à 6, R 214-17 à R 214-19 ;

VU le décret n° 91-1283 du 19 décembre 1991 relatif aux objectifs de qualité assignés aux cours d'eau, sections de cours d'eau, lacs ou étangs et aux eaux de la mer dans les limites territoriales ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 96.652 du 20 décembre 1996 approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse ;

VU l'arrêté ministériel du 23 novembre 1994 modifié portant délimitation des zones sensibles ;

VU l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1.2 kg de DBO5 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 1988 autorisant le rejet dans la rivière la Coise des effluents de la station d'épuration de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE située au lieu dit " Pont français", jusqu'au 31 décembre 1997 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 1997 portant renouvellement de l'autorisation de rejet jusqu'au 23 décembre 2012 ;

VU la demande de la commune de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE enregistrée au guichet unique de la préfecture le 6 septembre 2008 portant sur la modification de l'arrêté du 23 décembre 1997 sur le débit de référence de la station et la prise en compte de la concentration en phosphore en sortie traitement et pas uniquement du rendement épuratoire ;

VU l'avis de recevabilité du dossier du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ;

VU le rapport de synthèse du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, chargé de la police de l'eau en date du 1^{er} octobre 2008 ;

VU l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques exprimé au cours de sa séance du 23 octobre 2008 ;

CONSIDERANT que la station d'épuration de Saint Symphorien sur Coise traite à ce jour les effluents domestiques de la commune (y compris les eaux résiduaires des entreprises industrielles locales), mais encore les eaux usées d'une partie de la commune de Coise (versant nord de la commune), de la commune de Pomeys, d'une partie de la commune de Saint Martin en Haut (versant ouest de la commune), d'une partie de Larajasse (bourg de Larajasse) ;

CONSIDERANT que le syndicat intercommunal des Hauts du Lyonnais a réalisé des travaux depuis 2005 d'amélioration du système d'assainissement en construisant un bassin d'orage, et en restructurant le traitement biologique ;

CONSIDERANT le dossier modificatif déposé par la collectivité consistant en :

- l'augmentation du débit de référence de la station
- la prise en considération de la concentration en sortie de traitement pour le paramètre phosphore

CONSIDERANT que les prescriptions techniques figurant dans le présent arrêté sont suffisantes pour garantir les intérêts mentionnés à l'article L.211.1 du code de l'environnement ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

L'arrêté préfectoral du 23 décembre 1997 est modifié comme suit :

ARTICLE 1 – L'article 2 « caractéristiques des ouvrages autorisés » est modifié comme suit :

La station d'épuration de type boue activée, est constituée par un ensemble comprenant :

- un bassin d'orage de 800 m³
- un relèvement assuré par 3 pompes
- un prétraitement : dégrilleur – dessableur – déshuileur aéré
- un bassin tampon de 62 m³
- une zone anoxie de 600 m³
- Une aération de 2 900 m³

- Un clarificateur de 800 m³, hauteur de 2 mètres.
- Une déphosphatation
- Un équipement de traitement des boues comprenant un épaisseur et une centrifugeuse

Le débit de référence de la station est fixé à 3 600 m³/j.

Le réseau de collecte comprend quinze déversoirs d'orages dont les exutoires sont la Coise et ses affluents. Deux de ces déversoirs d'orages reçoivent une charge brute de pollution organique supérieure à 120 kg de DBO₅.

ARTICLE 2 - L'article 3 « Caractéristiques du rejet » est modifié comme suit :

Les flux rejetés par la station d'épuration au milieu récepteur, constitué par la Coise, seront limités à :

- 41.4 kg/j DBO₅
- 207 kg/j de DCO

En outre le rejet devra respecter les concentrations suivantes (sur échantillon de 24 heures)

Paramètre	Concentration maximale
DBO ₅	25 mg/l
DCO	125 mg/l
MEST	35 mg/l
NGL	15 mg/l

Le système devra en outre respecter en moyenne annuelle un rendement supérieur à 80% ou une concentration inférieure à 2 mg/l pour le paramètre phosphore total.

L'échantillon de deux heures devra en outre respecter les valeurs maximales suivantes :

- température à 25°C
- pH compris entre 6 et 8.5.

Le pétitionnaire devra effectuer l'entretien régulier de l'ouvrage de l'ouvrage lui appartenant en particulier par l'enlèvement des matériaux pouvant nuire à son bon fonctionnement et devra veiller à ce que le rejet ne nuise pas à la qualité des eaux souterraines.

ARTICLE 3 – L'article 6 « Surveillance » est modifié comme suit :

Les prescriptions générales de l'arrêté du 22 juin 2007 s'appliquent.

L'autosurveillance de la station doit être conforme à l'arrêté du 22 juin 2007 et en particulier tout by-pass avant et en cours de traitement devra être autosurveillé.

La fréquence des mesures d'échantillons moyens journaliers (bilans 24 heures) est fixée comme suit :

Paramètre	Fréquence
Débits	365
MES	24 (2 par mois)
DCO	24 (2 par mois)
DBO5	24 (2 par mois)
NTK	12 (1 par mois)
NH4	12 (1 par mois)
NO2	12 (1 par mois)
NO3	12 (1 par mois)
PT	12 (1 par mois)
Boues	24 (2 par mois)

Les mesures seront effectuées sur échantillon non décantés.

Les résultats seront communiqués une fois par an au service chargé de la police de l'eau.

L'exploitant devra conserver au froid pendant 24 heures un double des échantillons prélevés sur la station.

Le planning des mesures d'échantillons moyens journaliers sera transmis en début de chaque année au service chargé de la police de l'eau et à l'agence de l'eau.

Le service police de l'eau peut procéder à des contrôles inopinés sur les paramètres mentionnés ci-dessus.

L'autosurveillance du réseau doit être conforme à l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 : les déversoirs d'orages du réseau recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 120 kg devront être équipés d'une autosurveillance avant le 30 septembre 2009.

Le dispositif de surveillance du système d'assainissement devra faire l'objet d'un manuel d'autosurveillance, précisant les équipements mis en place, l'organisation interne, les méthodes d'analyse et d'exploitation, les organismes à qui sera confiée tout ou partie de la surveillance, la qualification des personnes associées à ce dispositif. Ce manuel devra être validé par le service police de l'eau et l'agence de l'eau.

Les données d'autosurveillance devront être transmises mensuellement au service police de l'eau et à l'agence de l'eau.

Un rapport annuel devra être transmis le 01 mars de l'année (n+1) concernant les données de l'année (n) justifiant de la qualité, de la fiabilité de la surveillance, des améliorations apportées au système, des dysfonctionnements éventuels au service de la police de l'eau.

ARTICLE 4 - Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 5 - Délais et voies de recours

Conformément à l'article L 214-10 du Code de l'Environnement, la présente décision peut être déférée au Tribunal administratif :

- par le demandeur ou l'exploitant dans un délai de 2 mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements dans un délai de 4 ans à compter de la même date.

ARTICLE 6 - Publicité

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur :

- 1) une copie du présent arrêté sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et une copie en sera déposée en mairie de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE et pourra y être consultée ;
- 2) un dossier sur l'opération est mis à la disposition du public à la préfecture ainsi qu'en mairie précitée pendant 2 mois à compter de la publication de l'arrêté ;
- 3) un avis sera inséré, par les soins du Préfet et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux ou régionaux, diffusés dans tout le département.
- 4) l'arrêté sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant un an au moins.

ARTICLE 7 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au maire de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE, à titre de notification et pour affichage.

Lyon le, 20 NOV 2007

Le Préfet

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

René BIDAL